

SACRÉE

REVOLUTION DE LA SUPERSTITION

PAR

LÉO TAXIL

SUITE ET FIN

PRIX : 60 CENTIMES

COLPORTAGE AUTORISÉ

SAUF LA VENTE AUX USAGES

DE LA VENTE AUX USAGES

DE LA VENTE AUX USAGES

DE LA VENTE AUX USAGES

DE LA VENTE AUX USAGES

DE LA VENTE AUX USAGES

DE LA VENTE AUX USAGES

DE LA VENTE AUX USAGES

DE LA VENTE AUX USAGES

DE LA VENTE AUX USAGES

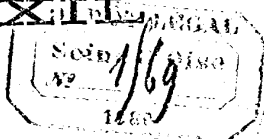
14
L
7017

BIBLIOTHÈQUE ANTI-CLÉRICALE

LÉO TAXIL



LES



BETISES

SACRÉES

REVUE CRITIQUE DE LA SUPERSTITION

D'après Voltaire, Diderot, Pigault-Lebrun, Larousse, etc.

Tuons-les par le mot!

SUITE ET FIN

PARIS

ET LES DÉPARTEMENTS

En vente partout

14
11017
(II, 8)

MDCCCLXXX

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT

Nouveaux fascicules à 60 cent.

Suppl. **FROGS ET GOUPILLONS**

[9]

Réimpression de l'Almanach anti-clérical de 1880 (les articles seulement), par **Léo Taxil**, avec le concours de nombreux écrivains anti-cléricaux.

Suppl. **ÉCRASONS L'INFAME!**

[10]

PAR

VOLTAIRE

LE CATÉCHISME

Suppl.

DU LIBRE-PENSEUR

[11]

PAR **PAUL FOUCHER**

7 **Les Robes Maudites**

(mg.)

PAR **LÉO TAXIL**

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT-GERMAIN.

LES
BÊTISES
SACRÉES

LES VOLUPTÉS DU PARADIS

(Suite.)

Et saint Thomas, mesdames, c'est lui qu'il faut lire, et je suis certain que vous ne l'avez pas lu.

N'avez pas lu saint Thomas, surnommé, à si juste titre, « l'ange de l'école ! » — Avant de vous rapporter ce qu'il dit du paradis, je veux vous donner un échantillon de son style et de ses idées.

Il nous dit que les anges sont corporels par rapport à Dieu et spirituels par rapport à nous. Il me semble que cela devrait être tout le contraire. Dieu étant un esprit au dire de nos calotins, il serait tout naturel que des esprits fussent seuls à composer sa société. Quant à nous qui ne pouvons voir les êtres spirituels, pourquoi ne pas faire revêtir à ceux-ci une forme matérielle lorsqu'ils se trouvent au milieu de nous ?

Il nous dit que l'âme reçoit son être dans le corps, au moment de la copulation. Ce qui revient à ce que nous avons examiné précédemment. Vous vous rappelez bien ? Dieu embrassant chaque nuit la terre d'un seul coup d'œil et soufflant des petites âmes partout où cela est nécessaire.

Saint Thomas ajoute que l'âme est végétative, sensitive et intellectuelle. — Sensitive, peut-être ; intellectuelle, sans doute ; végétative, non ! elle serait matérielle.

Il assure que l'âme est toute en tout, et toute en chaque partie. Ce cher homme-là nous triple, nous décuple les âmes

comme on a fait de la sainte Trinité, et de Dieu-Jésus dans l'excessivement-sainte Eucharistie.

Il demande quelle est la cause efficiente et formelle du corps. — Que ne demandait-il cela à son père? Moi qui ne suis qu'une bête, j'ai toujours cru que la cause des corps était dans la semence.

Il nous apprend que le baptême régénère par lui-même, et par accident. — S'il régénère par lui-même, à qui bon l'accident?

Saint Thomas, mesdames, a fait de gros volumes dans ce genre-là et ces gros volumes lui ont fait une grosse réputation. Supplément au chapitre des réputations usurpées.

Je conçois aisément que l'échantillon que je viens de vous soumettre du savoir-faire de l'ange de l'école, ne vous donnera pas la tentation de le lire.

Pourquoi ce maudit arbre de la science ne portait-il pas pour fruits les œuvres de saint Thomas? Vous n'y eussiez pas touché, mesdames.

Peu satisfaites de ce que saint Augustin, le docte Piazza, saint Prosper disent du paradis, vous voulez savoir ce qu'en pense saint Thomas, dût-il déraisonner là-dessus comme sur le reste. Eh bien, mesdames, voici ce qu'il dit (*Supplém.*, 3^e, 4^e, 8^e et 9^e parties) :

« L'odorat des corps glorieux sera parfait, et l'humide ne l'assaliblera pas. » Je conçois parfaitement qu'une âme n'ait pas de pituite; mais je ne trouve pas la félicité suprême à avoir le cerveau sec.

Il dit, dans sa 1^{re} partie, question 102, « qu'il y a trois paradis: le terrestre, le céleste, le spirituel. » Il est assez difficile qu'un corps ou même qu'une âme soit dans trois paradis à la fois. Le nombre trois est décidément à la mode chez messieurs les théologiens. Il nous ramènera tout à l'heure à la sainte Trinité, qui vaut bien qu'on s'en occupe un peu.

Voilà, mesdames, tout ce que je puis vous dire pour le moment du paradis, et j'ai invoqué les autorités les plus respectables.

Vous froncez le sourcil?

Ce paradis-là ne vous tenterait-il point? Vive celui de Mahomet, n'est-ce pas?

Ce coquin de Mahomet connaissait le cœur humain mieux que nos Pères de l'Eglise.

Mais savez-vous, mesdames, qu'il y a bien des choses à faire pour l'obtenir. Et, toutes réflexions faites, il vaut mieux encore faire des enfants par l'oreille, ou avoir le cerveau sec, que de brûler pendant toute une éternité. C'est bien long, toute une éternité.

EXAMEN DES VERTUS CHÉTIENNES

Examinons ce que vous avez à faire pour vous garantir de la grillade ; nous reviendrons après à la sainte Trinité.

Vous observerez d'abord, mesdames, que, selon nos chers abbés, il n'y a point de véritable vertu sur la terre avant que Dieu-Jésus nous apportât la sienne. Il existait pourtant avant lui des sociétés anciennes et nombreuses, et il est difficile qu'une société existe sans morale.

N'importe !

Platon, Lycurgue, Confucius, Aristide, Caton étaient des êtres immonaux. Aristote et Epictète, qui recommandent la pureté non seulement dans les actes, mais encore dans les paroles ; Tibulle, qui dit : « *casta placent superis*, les faits de chasteté plaisent aux dieux ; » les Romains qui avaient des lois d'une grande sévérité contre l'adultère ; les Siamois, qui, de l'aveu du P. Tachard, célèbre jésuite, en ont une qui défend non seulement les actions deshonnêtes, mais aussi les pensées et les désirs impurs : tous ces gens-là étaient des monstres.

Voyons donc ces vertus sublimes si au-dessus de celles de ces malheureux païens.

D'abord, vous aimerez Dieu-là par-dessus toutes choses, et votre prochain comme vous-même.

Nous avons trouvé que ce Dieu n'est pas aimable du tout. Ensuite, il n'est pas visible ; et comment aimer par-dessus toutes choses un être qu'on ne connaît pas, et dont on n'entend raconter que des extravagances ?

Quand l'exécution d'un précepte est impossible, le précepte ne vaut rien.

Pour ce qui est de l'amour du prochain, c'est une autre affaire. Il est très doux d'obéir à l'Eglise, lorsque ce prochain-là se présente sous la forme d'un beau jeune homme dessiné à peu près comme l'Apollon du Belvédère, n'est-il pas vrai, mesdames ?

Sans compter que nos jolis petits vicaires sont les plus empressés à prêcher cette seconde partie du précepte divin, en la mêlant même adroitement à la première.

Combien de jeunes prêtres fringants et musqués ont-ils séduit leurs pénitentes en leur faisant ressortir que la loi de l'Eglise ordonnait l'amour de Dieu et du prochain ! « Je suis votre prochain, madame, et je suis en outre le représentant de Dieu ; vous voyez donc que vous ne pouvez refuser de m'aimer. » Ledit discours suivi de joyeuses démonstrations absolument persuasives ; car les jolies dévotes se laissent volontier persuader par les jeunes confesseurs.

Seulement, ce qui est curieux, c'est que messieurs les abbés qui viennent à bout d'entortiller leur pénitentes se montrent jaloux quand ils découvrent un rival.

Jamais logiques, les calotins !

Le petit cousin de madame la vicomtesse n'est-il pas aussi son prochain, et ne doit-elle pas également l'aimer pour obéir à ce cher bon Dieu ?

A cela, monsieur le confesseur vous répondra que vouloir que l'amour du prochain s'étende sur tous les hommes, c'est trop.

Aimez vos confesseurs, mesdames les jolies dévotes, et Dieu, qui n'est pas aussi exigeant que les impies veulent bien le dire, se montrera satisfait.

La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, dit le second précepte.

Comment concilier cet amour extrême de Dieu avec cette terreur profonde dont on doit être pénétré devant lui ?

Encore une balourdise, monsieur le curé !

Sénèque, qui était bien aussi savant que vous, dit qu'un homme sensé ne peut craindre les dieux, parce qu'on ne peut aimer ce qu'on craint. « *Deos nemo sanus timet; furor enim est metuere salutaria, nec quisquam amat quod timet.* » (*De Beneficiis*, ch. IV)

Et, du reste, n'avons-nous pas vu tantôt, à propos de la contrition, que Dieu ne pardonne pas à ceux qui le craignent ? Il leur préfère au contraire ceux qui se contentent de l'aimer.

Je mange un bifteck un vendredi. Le lendemain, je réfléchis à mon crime ; il me prend un trac épouvantable à la pensée de la colère de Dieu qui va me précipiter dans l'enfer. Eh bien ! me voilà donc en train de devenir sage comme une image, puisque je crains Dieu et que la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. Je devrai donc être sauvé. — Pas du tout. Je suis sage, mais je ne suis pas sauvé. Pour être sauvé, il aurait fallu que je ne craignisse pas le moins du monde monsieur Dieu et que je me disse simplement : « Crist ! que je suis donc bête d'avoir mangé ce bifteck ! voilà que j'ai causé un gros bobo à ce bon père Jehovah ! »

Il me semble que le système de la contrition parfaite et de la contrition imparfaite est la preuve irréfutable de la contradiction flagrante qui existe entre les deux premiers préceptes divins.

Dans tous leurs sermons, les prêtres nous content encore qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

On sait ce que cela veut dire.

Les hommes auxquels on peut désobéir, c'est le gouvernement, quand le gouvernement ne marche pas d'accord avec

la prêtraille. Et Dieu, à qui il faut obéir plutôt qu'au gouvernement, c'est le clergé.

Il faut être soumis aux ordres de la divinité, de préférence à ceux des humains, dites-vous, messieurs les curés ?

Soit. — Mais alors que la divinité daigne descendre parmi nous et nous communique directement, sans intermédiaires, ses volontés,

Eh ! vous savez bien, rusés coquins, que le temps est passé des descentes d'un Dieu quelconque sur la terre. Aussi, vous contentez-vous d'affirmer que c'est à vous seul que votre Etre suprême se révèle, que vous seuls le représentez, et que vos ordres, étant ceux de Dieu, sont les seuls auxquels il faut obéir.

Et il y a, hélas ! des imbéciles qui vous croient sur parole.

Et voilà comment se produisent les Jacques Clément, les Jean Châtel, les Ravailiac !

L'Evangile dit :

— Donnez votre tunique, quand on vous vole votre manteau ; quand on vous donne un soufflet sur la joue droite, tendez aussitôt la joue gauche.

C'est fort aisé à dire. Mais, si je donne ma tunique quand on m'aura pris mon manteau, j'encouragerai le vol, et j'aurai tort. Si je tends l'autre joue quand on me donnera un soufflet, je renonce au soin de ma conservation, qui est de droit naturel, mes frères en Jésus-Christ me montreront au doigt, me mépriseront comme un lâche, et ce sera à qui me donnera des soufflets.

Ce précepte-là n'est pas encore bon.

Il l'est si peu que les prêtres sont les premiers à ne pas le suivre. Voyez un peu si les jésuites, quand on les expulse de leurs couvents, se gardent de se rebiffer !

Pour mettre leurs actions en rapport avec leurs beaux discours, ces messieurs devraient dire aux gouvernements qui les délogent de leurs jésuitières :

— Gouvernement, tu es mon prochain, et je te pardonne le mal que tu me fais. Tu me mets à la porte, tiens, je te donne mon couvent, et même, pour te prouver à quel point je suis les préceptes que j'enseigne, je te donne encore par-dessus le marché tous les trésors que j'ai fibustés à droite et à gauche, en captant les héritages et en commettant mille autres pieuses escroqueries.

Il pieuvra des cailloux rôties dans l'assiette des pauvres ouvrières à vingt-cinq sous par jour, quand les curés qui hurlent dans leurs prières de pardonner les offenses commenceront à donner l'exemple de la mansuétude évangélique.

Pour le moment, lorsqu'on dévoile la première venue de leurs turpitudes, en guise de pardon ils vous envoient une assignation à payer dix mille francs de dommages-intérêts.

Misérables imposteurs !!!

Saint Matthieu dit (chap. VI, verset 25) : « Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez et donnez l'argent aux pauvres. »

Il est très beau d'être parfait, mais il est dur de mourir de faim ; et c'est ce qui m'arrivera si mes frères en Jésus-Christ ne vendent pas aussi ce qu'ils ont pour m'en donner l'argent.

Ce précepte-là favorise ouvertement la fainéantise : il ne vaut rien.

Mais supposons qu'il soit bon, je demande que les congrégations religieuses qui sont riches à millions commencent, et que leur exemple soit suivi par tous les calotins, y compris nos seigneurs les évêques et les grands propriétaires, industriels et négociants cléricaux, si zélés pour aller le dimanche à la messe.

Notez bien que je ne combats pas l'aumône. J'aime mieux la fraternité que la charité ; mais néanmoins, je crois qu'il est très louable de faire l'aumône, quand on le peut. Toutefois, quand vous la ferez, mesdames, évitez les pauvres du caractère de saint Pierre. Il aimait beaucoup qu'on lui donnât, et c'est assez naturel à un homme qui n'a rien ; mais il fit mourir un nommé Ananias et sa femme Saphire, parce que ces deux bons idiots ne lui avaient pas apporté tout ce qu'ils possédaient. Ananias et Saphire, ayant gardé pour eux un peu — fort peu, infiniment peu — de leur avoir, saint Pierre les fit mourir.

Voilà qui est encourageant ! Oh irions-nous si les pauvres à qui l'on fait la charité avaient le droit d'étouffer ceux qui gardent de quoi vivre ?

Elle est jolie, la morale du chef des apôtres !

Et nos calotins approuvent leur premier pontife ? — Quelle cliquet pour avoir droit à l'admiration de ces gens-là, il faut être passé maître en filouteries.

Ah ! si Cartouche et Mandrin avaient vécu aux premiers siècles de l'ère chrétienne, à coup sûr ils auraient eu une bonne place dans la sainte phalange des fondateurs du catholicisme.

Vous ne croiriez pas que l'ignorance la plus profonde ait été de tout temps en grande recommandation parmi les chrétiens.

Vous me demanderez comment l'ignorance peut être une vertu. Je vous dirai que c'est une vertu d'humilité.

Vous me demanderez ce que c'est qu'une vertu qui ne sert à rien, qui n'est utile à soi ni aux autres. Je vous dirai que c'est une vertu chrétienne.

Voici, au reste, une autorité en faveur de l'ignorance :

Saint Jérôme dit : « *Geometrica, arithmetica, habent in sua scientiâ veritatem, sed non ex scientiâ illa, scientiâ pietatis. Scientiâ pietatis est noscere Scripturas, et intelligere Prophetas, Evangelio credere, Prophetas non ignorare.* » (Épître à Titus). Cela veut dire « qu'il y a de la vérité dans la géométrie et dans l'arithmétique; » — il est vraiment trop bon, le saint; — « mais ce n'est pas la science de la piété. La science de la piété consiste à connaître les Écritures saintes, à comprendre les prophètes, à croire à l'Évangile et à ne pas ignorer les prophètes. »

Saint Ambroise et saint Augustin parlent dans le même sens; l'un, *De officiis*, livre 1^{er}, l'autre, *De ordinis disciplinâ*.

Avant eux, saint Paul s'était fait apporter et avait brûlé tous les livres qui ne convenaient pas à ses vues. Après eux, saint Grégoire, le pape dont nous avons parlé, fit détruire beaucoup de manuscrits, et il agissait conséquemment d'après ses principes. Pendant qu'il y était, il aurait dû défendre, sous peine d'excommunication, d'apprendre à lire.

Ce n'est pas tout d'être ignorant, de recevoir des soufflets, de donner tout ce qu'on a; il y a encore des professions qu'il faut soigneusement éviter.

Saint Jean Chrysostome dit qu'un marchand ne peut plaire à Dieu, qu'un chrétien ne doit pas se livrer au commerce, ou que, sinon, il faut le chasser de l'Eglise. Il se fonde, pour émettre cela, sur ce passage du psaume 70 : « Je n'ai point connu le négoce. »

C'est pour cela sans doute que la prêtraille fait marchandise de tout et vend même jusqu'au drap mortuaire aux nîgauds qui éprouvent le besoin de faire passer par l'Eglise les cadavres de leurs parents!

Lactance dit (tome I, page 197) « qu'un chrétien ne peut être ni soldat ni accusateur. »

Ce serait quelque chose de beau que la France sans commerce, sans armées, sans tribunaux. Heureusement on n'est pas du tout dévot en France, quoiqu'il soit à la mode de poser pour « avoir de la religion. »

C'est ce qui explique sans doute que la plus grande partie de la magistrature soit composée de calotins renforcés. Tous les juges à toques, qui ne manquent jamais d'aller manger le bon Dieu au moins une fois par mois, se soucient peu de contredire, par l'exercice de leur profession, les Pères de l'Eglise.

Quant à la question de l'armée, il est assez extraordinaire que, contre l'avis de Lactance, messieurs les curés tiennent tant à bénir nos drapeaux.

Au moment d'une affaire, chaque parti fait bénir les siens, et son aumônier prie Dieu de lui faire la grâce d'égorger son prochain. Il y a pourtant un parti battu, et ses drapeaux

étaient bénis comme ceux du parti qui chante le *Te Deum* en actions de grâces du sang qu'il a versé. Dans la guerre de la Révolution, on ne bénissait pas nos drapeaux ; nous n'avons eu affaire par contre qu'à des drapeaux bénis, et nous les avons menés lestement ! Oh ! c'est une chose très utile que les bénédictions.

Je reviens aux vertus chrétiennes.

Ce n'est pas tout encore d'être ignorant, de recevoir des soufflets, de donner tout ce qu'on a, d'être sans commerce, sans armées, sans tribunaux. Il faut, en outre de tout cela, vivre vierge ! C'est là le terme de la perfection recommandée par le christianisme.

J'entends une dame qui m'interrompt et qui dit :

— Hé ! monsieur, que tous les hommes veuillent être parfaits seulement pendant quarante ans, et adieu le genre humain.

— Vous avez raison, madame ; aussi le célibat n'est qu'une vertu chrétienne.

Saint Justin dit que Dieu a voulu naître d'une vierge, afin d'abolir la génération ordinaire.

— Monsieur, ce saint-là est un sot.

— C'est synonyme, madame. Aussi saint Edouard le confesseur fut élevé par les prêtres au grade de bienheureux en récompense de ce qu'il s'était abstenu de femmes toute sa vie. Le célibat causa successivement l'extinction de toutes les familles royales saxonnes en Angleterre. Croiriez-vous qu'un moine nommé Augustin, consulta le pape Grégoire I^{er} sur la question de savoir combien de temps il faut pour qu'un homme qui a eu commerce avec sa femme puisse entrer à l'église et être admis à la communion des fidèles ?

— Ce moine-là est-il saint, monsieur ?

— Non, madame.

— Il méritait de l'être.

— Je suis de votre avis.

— Ah ! ça, avez-vous bientôt fini avec vos vertus ?

— Encore une petite, madame, dont je ne crois pas qu'aucun père de l'Eglise ait jamais parlé.

Ce que nous pouvons faire de mieux sans doute, c'est d'imiter en tout Jésus-Christ. Or, Jésus-Christ, mourant volontairement, commit un vrai suicide. Il faut donc nous suicider tous !

— Êtes-vous fou ?

— Non.

— Vous plaisantez donc ?

— Oui.

Quelqu'un objectera peut-être qu'il y a les trappistes et les

carmélites qui, par leur existence de macérations, se suicident lentement.

Ta, ta, ta, je ne crois pas beaucoup à cette existence de macérations. Quand nous examinerons l'histoire des couvents, nous verrons que tous ces dehors d'austérité cachent non seulement l'abondance, mais encore le sybaritisme et les plus dégoûtantes orgies.

Laissons donc les vertus chrétiennes de côté, d'abord parce qu'elles sont stupides, ensuite parce que ceux qui les prêchent sont les premiers à n'en pas donner l'exemple, et voyons un peu quelles sont les pratiques de piété qui peuvent nous valoir le paradis.

PRATIQUES RECOMMANDÉES PAR LES SAINTS

Ah ! je connais beaucoup de personnes qui almeraient presque autant être damnées que d'aller dans ce ridicule paradis, où l'on fait des enfants par l'oreille, où l'on trouve des saint Justin, des Augustin moine, et autre semblable canaille. Personnellement, j'avoue que, pour mon compte, le paradis ne me tente guère ; mais enfin, par curiosité, passons un peu en revue les pratiques pieuses recommandées par les saints.

— Quelles sont-elles ? me demande ma lectrice curieuse.

— Prier sans relâche, fréquenter les églises, renoncer aux plaisirs, vivre dans le recueillement et la retraite, faire pénitence, se mortifier...

— En voilà assez ! En voilà assez ! Quel bien résulte-t-il pour la société de ces pratiques que l'on peut observer sans avoir l'ombre d'une vraie vertu ?

— Aucun, madame.

— Bien certainement, je ne me mortifierai point. Je me vois d'avance : les yeux caves, les joues tirées, le teint livide... Brrou ! je me fais peur.

— Il est, madame, certain genre de mortification qui n'entraîne pas ces suites funestes. Celui, par exemple, de saint Adhelme et du bienheureux Robert d'Arbrissel ne les empêchait pas d'être frais et gaillards.

— Et comment se mortifiaient ces deux messieurs-là ?

— Madame, c'est très simple, saint Adhelme couchait avec les plus jolies filles de son temps, afin d'exciter l'aiguillon de la chair et d'avoir le mérite d'en triompher. Les jolies filles revenaient tous les jours parce qu'elles étaient en sûreté avec un aussi saint homme, ou peut-être parce que..., et les mamans trouvaient cela très bien.

— Ces mamans-là étaient des idiots.

— C'étaient des femmes selon Dieu,

— Et le bienheureux Robert d'Arbrissel ?

— Il se mortifiait à la façon de saint Adhelme. Ce Robert, né à Arbrissel (Ille-et-Vilaine) en 1047, était un célèbre professeur de théologie; c'est à Angers qu'il donnait ses cours de bêtises sacrées. Dans ce pays-là, les femmes sont des luronnes, s'il faut en croire le proverbe. Robert, de son côté, était comme un pistolet chargé : toujours prêt à partir. Il partit en effet et se mit à fonder des monastères où religieux et religieuses vivaient en commun; comme vous le voyez, cela ne manquait pas de charme. Le plus fameux de ces monastères fut celui de Fontevrault, près d'Angers. On y recevait les hommes, tous solides comme le vertueux prieur, et les femmes, que l'on divisait en trois catégories : les veuves, les vierges et les pécheresses. Il en avait pour tous les goûts, quoi ! mais pas de scandale, cela se passait en famille. Chaque nuit (1), le bienheureux Robert prenait avec lui quatre religieuses, — il lui en fallait quatre ! — et l'on couchait tous ensemble. C'était encore pour aiguïser l'aiguillon de la chair et triompher de la tentation. Et chaque nuit le bienheureux Robert variait ses compagnes de couche.

Il y eut aussi un peu de tapage dans le clergé. Pensez donc ! avec son abbaye modèle, qui, pour ne parler que du sexe masculin, comptait trois mille membres, le bienheureux Robert menaçait d'enlever toute la clientèle des autres congrégations; on cria quelque peu, on fit des enquêtes, on découvrit même pas mal d'accouchements clandestins (2), mais le vertueux prieur prouva net qu'il n'y était pour rien, qu'il n'avait jamais, au grand jamais, succombé au démon de la luxure, que bien au contraire il avait été, lui Robert, le plus extraordinaire de tous les vainqueurs du genre, chaque fois qu'il avait couché entre ses quatre nonnettes. Et savez-vous quelle preuve fournit le vertueux prieur à ceux qui l'accusaient de dérèglement ? C'était sa parole d'honneur de bienheureux; il jura, sur les saints évangiles, qu'il était aussi pur que le moineau dans l'œuf. Impossible d'être plus innocent. Les évêques le proclamèrent « vertu de première grandeur, » et à sa mort le pape le béatifia, c'est-à-dire autorisa ses religieuses à lui dresser une statue, représentant le vénérable abbé dans l'exercice de ses fonctions, une palme à la main. Quelle palme !

LA TRINITE

Je ne sais qui diable a rêvé que trois ne sont qu'un, ou qu'un est trois; mais il est constant que les apôtres n'ont jamais pensé à la Trinité.

1. Le fait est rapporté par Marbode, évêque de Rennes, qui vivait à la même époque que le bienheureux Robert d'Arbrissel.

2. On trouve tous les renseignements sur cette aventure dans l'*Histoire des*

Ces mots de personnes, d'essence, d'hypostase, d'union hypostatique et personnelle, d'incarnation, de génération, de procession et autres semblables balvernes, ont été imaginés depuis pour embrouiller de plus en plus l'affaire.

On s'appuie d'une Epître de saint Jean, où il dit : — « Il y en a trois qui donnent témoignage en terre, l'esprit, l'eau et le sang, » — et je ne sais pas que l'esprit, l'eau et le sang veuillent dire la Trinité, à moins qu'on n'interprète ce passage comme on a interprété l'Apocalypse, ouvrage très clair du même auteur.

Cependant, comme je me suis engagé à citer juste, et que je ne veux pas avoir tort avec monsieur le curé, auprès de qui il faut avoir cent fois raison pour qu'il vous la donne une, je conviendrais que saint Jean ajoute dans son Epître prétendue : — « Il y en a trois qui donnent témoignage au ciel, le père, le verbe et l'esprit, et ces trois sont un. »

Voilà donc ce qui prouverait, au dire de nos abbés, que saint Jean avait connaissance de l'existence de la Trinité.

On m'accordera d'abord que l'apôtre bien-aimé aurait sagement agi en s'exprimant d'une façon un peu plus explicite.

Je veux bien croire qu'« il y en a trois qui donnent témoignage en terre » et qu'« il y en a trois qui donnent témoignage au ciel » ; mais je désirerais d'abord savoir ce que c'est que donner témoignage au ciel et en terre. Je désirerais savoir aussi pourquoi ce sont « l'eau, l'esprit et le sang », plutôt que la pomme de terre, la musique et le nerf qui ont la spécialité de rendre témoignage en terre ; je désirerais savoir encore quel rapport l'eau, l'esprit et le sang qui donnent témoignage en terre ont avec le père, le verbe (pourquoi pas la conjonction ?) et l'esprit qui donnent témoignage au ciel, et comment le père, le verbe, l'esprit, l'eau et le sang indiquent qu'il existe quelque part une sainte Trinité ?

Mais, soyons gentil pour deux sous, et admettons — suis-je assez aimable ! — que le galimatias de l'apôtre Jean révèle, avec la clarté d'un Jablochhoff, que monsieur Dieu est en trois personnes, lesquelles n'en forment qu'une.

Pour nous convaincre tout à fait, il faudrait que messieurs les curés voulussent bien nous prouver que l'Epître de saint Jean n'est pas une pièce fausse, un document apocryphe. Car, enfin, il est étonnant que cet apôtre ait été le seul à savoir l'existence de la maison céleste connue sous la raison sociale *Saint-Esprit père et fils*.

Il serait absurde que le pigeon eût révélé ce mystère à Jean et l'eût caché à ses autres collègues ; il serait absurde à Jean d'avoir consigné la chose dans une simple lettre au milieu

d'un gâchis de phrases à vous faire dormir debout, et de n'en avoir pas parlé en termes nets et précis dans son Evangile.

Eh ! oui, cela serait absurde, et ce qui est le vrai, ce qui est mon avis, c'est que le passage des « trois qui donnent témoignage au ciel et qui ne sont qu'un » a été ajouté après coup et longtemps après la mort de l'apôtre Jean.

La preuve ? — C'est que saint Augustin ne connaissait pas le second passage en question.

Ce qui démontre irréfutablement que cette Epître est supposée, et qu'elle a été faite à plusieurs reprises pour les besoins de la cause, c'est que, lorsque ledit saint Augustin a eu à en parler, il n'a jamais mis en avant que le passage que j'ai cité d'abord, où il n'est question que de l'esprit, de l'eau et du sang.

Saint Augustin, qui tenait comme tous les prêtres à affirmer l'existence de la Trinité, se donne pour cela un mal du diable. — « L'esprit, dit-il, est le père, le sang est le fils, et l'eau est le saint-esprit. »

Bigre ! voilà une explication qui est plus tirée par les cheveux que le pauvre Absalon de biblique mémoire.

Mais aussi, pourquoi du temps de saint Augustin n'avait-on pas fini l'Epître de saint Jean ? et quel avantage l'évêque d'Hippone n'eût-il pas tiré de ces mots : « Il y en a trois qui donnent témoignage au ciel, le père, le verbe et l'esprit, et ces trois sont un ! »

L'auteur du livre des *Constitutions Apostoliques* (recueil d'ordonnances ecclésiastiques attribué à saint Clément, quatrième pape), dit au livre VIII, chap. 42 : « Le père a tout créé par son fils unique. »

Alors ! bon, ne voilà plus que deux personnes, ainsi pas de Trinité.

Selon l'auteur, le fils a fait ce qui partout ailleurs est attribué à monsieur son père. L'auteur est donc un hérétique. Mais un pape, à la fois saint et martyr, quel drôle d'hérétique !

Il a fallu Origène pour combler l'oubli du pape Clément.

Ce pauvre Origène, qui se fit ermuue parce qu'il avait lu dans l'Evangile : « Si votre oeil droit vous scandalise, arrachez-le » et qu'il crut ne pouvoir mieux faire que de s'arracher ce qui le scandalisait, — Origène, platonicien (comme Saint-Augustin) et compté parmi les Pères de l'Eglise, probablement en faveur de son sacrifice, qui cependant ne parut pas digne de la béatification, — Origène vient au secours de l'auteur des *Constitutions apostoliques* et s'empresse de compléter le nombre trois.

« Le saint-esprit, dit-il, a été créé par le fils, par le verbe. »

J'en demande pardon à Dieu et aux hommes, et même aux femmes, si cela peut leur faire plaisir ; mais voilà encore un

Père de l'Eglise qui me paraît passablement hérétique. Car, si le fils a fait le saint-esprit, comment le saint-esprit a-t-il pu faire Dieu-Jésus à la brune Marie ?

Ce malheureux Origène s'embrouille encore dans son livre XXIV *Sur saint Jean*. Il dit : « Le fils est autant au-dessous du père qui lui et le saint-esprit sont au-dessus des plus nobles créatures. » Hérésie d'une autre espèce. Non seulement, avec ce système, il n'y a plus de Trinité, mais Dieu-Jésus même n'est plus Dieu, le saint-esprit n'est plus Dieu, et il n'y a pourtant qu'un Dieu qui soit capable de faire un enfant à une vierge sans la dévirginer.

Saint Irénée, outre fou de la même espèce, prétend, livre IV, chap. 37, que la Trinité est figurée visiblement par les trois espions que Rahab, la prostituée de Jéricho (1), cacha chez elle.

Il faut avoir le diable au corps pour imaginer de pareilles explications, et j'avoue qu'il était difficile que des hommes, qui écrivaient chacun séparément, s'accordassent en expliquant des choses inexplicables.

Aussi, saint Augustin, las de se casser la tête en l'honneur de la sainte Trinité, finit par écrire ce passage très remarquable, infiniment remarquable : « Quand on demande ce que c'est que les *trois*, le langage des hommes se trouve à court, et l'on manque de termes pour les exprimer. On a pourtant dit trois personnes, non pas pour dire quelque chose, mais parce qu'il faut parler et ne pas demeurer muet. *Dictum est tres personæ, non ut aliquid diceretur, sed ne taceretur.* » (Sur la Trinité, livre V, chap. 9).

Et si tout cela ne vous satisfait pas sur l'ineffable mystère,

1. À ce propos, si nous racontions l'histoire de cette femme publique que Moïseur Dn... a choisie pour discente à Monsieur Dieu fils !... Hein, que vous en semble ?... Allons-y, c'est une anecdote édifiante.

L'épisode de Rahab la prostituée se trouve dans la Bible, aux livres de Josué, II, et suivants. Nous citons textuellement.

• Après la mort de Moïse, il arriva que Dieu parla à Josué, fils de Nun, et lui dit : Mon serviteur Moïse est mort. Lève-toi, passe le Jourdain, toi et tout le peuple avec toi. Tous les lieux où tu mettras les pieds, je te les donnerai, comme je l'ai promis à Moïse, depuis le désert et le Liban jusqu'au grand fleuve de l'Euphrate; nul ne pourra te résister tant que tu vivras. »

• Josué, fils de Nun, envoya donc secrètement de Setim trois espions. Ils partirent et entrèrent à Jéricho, dans la maison d'une prostituée nommée Rahab et ils couchèrent tous les trois avec elle.

• Le roi de Jéricho en fut informé; il envoya chez Rahab la prostituée, disant : « Amène-nous les espions qui sont dans ta maison. » Mais cette femme les cacha et dit : « Ils sont sortis tandis qu'on fermait les portes, et je ne sais où ils sont allés. »

• Les envoyés du roi la crurent et sortirent à leur tour de la ville pour poursuivre les trois espions.

• Rahab, qui les avait fait monter sur la terrasse de sa maison et qui les avait cachés sous des boîtes de lin, alla les trouver, et, après leur avoir rendu la confiance et la foi qu'elle avait, dans le Dieu des Israélites, elle leur fit jurer qu'ils useraient de miséricorde envers elle et envers toute sa famille si les Hébreux parvenaient à se rendre maîtres de la ville, et elle les engagea

lisez les longues dissertations d'Abauzit, lisez les orthodoxes, les unitaires, les sociniens, et vous rirez, si vous ne bâillez pas.

Allez, allez, calotins mes amis, portez votre Trinité où je mets les mandements de vos évêques quand il m'en tombe un sous la main.

LE BAPTÊME.

Quelques lignes sur les sacrements; dussent tous les Guibert et consorts se pendre à l'exemple de leur divin maître, je ne leur ferai pas grâce d'une virgule.

Vous vous rappelez que Dieu-Jésus ne baptisa jamais personne; vous vous rappelez que saint Paul ne baptisa jamais personne, et que même il circoncit (cérémonie essentiellement juive) son disciple Timothée. C'est donc que, chez les premiers chrétiens, la circoncision était toujours considérée comme nécessaire et que le baptême n'était compté pour rien.

C'est avec le temps qu'il est devenu le sceau de la religion chrétienne. Le baptême est une simple pièce de cet habit d'arlequin qui s'appelle le catholicisme; il a varié comme nos modes.

Au début, chacun baptisa à sa manière. Nous verrons tantôt quelles étaient ces différentes façons de procéder.

Disons d'abord ce qu'est le sacrement lui-même. C'est,

à lui donner un signal pour qu'elle fût distinguée des autres habitants et épargnée.

• Après que les trois espions lui eurent promis d'exécuter ce qu'elle demandait, elle les descendit par une corde qu'elle attachait à une fenêtre de sa maison, laquelle était sur les remparts mêmes de la ville, et elle leur indiqua le chemin qu'ils devraient tenir pour n'être point rencontrés par ceux qui étaient partis à leur poursuite.

• On tint parole à cette femme, et, lorsque l'armée des Israélites fut arrivée devant Jéricho, Josué l'excepta, avec tous ceux qui se trouvaient dans sa maison, de l'anathème qu'il prononça contre tout le reste de la ville.

• Elle suspendit à sa fenêtre la corde dont les espions s'étaient servis pour se sauver, ce qui était le signal dont ils étaient convenus.

• *Dieu lui-même avait demandé à Josué la vie de la prostituée.* • Ne sauvez, avait-il dit, que la prostituée Rahab, avec tous ceux qui seront dans sa maison... • Et ils tuèrent tout ce qui était en Jéricho, hommes, femmes, enfants, vieillards, bœufs, brebis, ânes, etc.; ils les frappèrent du glaive.

• Après cela, ils brûlèrent la ville et tout ce qui était dedans. Or, Josué conserva la vie sauve à Rahab la prostituée et épargna sa maison avec tout ce qu'elle possédait.

• Et Rahab demeura dès lors au milieu d'Israël.

• Et Rahab épousa Salmon, prince de Juda, de qui elle eut Boos; Boos épousa Ruth, de qui elle eut Isaïe; Isaïe, aussi nommé Jessé, fut le père de David.

Jésus-Christ, descendant de David, est donc descendant d'une ignoble prostituée, assez infâme pour trahir sa patrie en faveur de trois espions qui avaient couché avec elle,

d'après les théologiens catholiques, celui qui opère la régénération spirituelle des hommes, par l'ablution avec l'eau, accompagnée de l'invocation de l'excessivement sainte Trinité.

En d'autres termes : vous avez une âme aussi chargée de crimes que celle de feu Napoléon III ; vlan ! quelques gouttes d'eau sur votre nez, et, au nom du pigeon, de son fils et de leur père commun, vous voilà innocent comme un tourtereau.

— Mais quand je suis venu au monde, allez-vous me dire, je n'avais pas commis la moindre peccadille ; donc, nul besoin de baptême.

— Ah ! bien non ! vous répondra monsieur le curé qui, si de semblables théories venaient à se propager, verrait se fondre une partie de son commerce ; ah ! bien non ! vous avez dès la naissance l'âme plus noire qu'un charbon.

— La raison, s'il vous plaît ?

— Ça, que vous avez mauvaise tête !... La raison, c'est que père Adam et mère Eve ont croqué une pomme...

— Pardon, j'avais oublié en effet.

Vous pensez bien que, du moment que votre âme est noire, même en naissant, il faut la laver.

Encore toute eau n'est-elle pas bonne pour cela. Il faut vous servir d'eau naturelle, et il est nécessaire que le baptiseur vous la verse sur la tête. On vous viderait par exemple un seau d'eau de Javel sur l'extrémité de l'épine dorsale que cela ne vous laverait pas du plus petit péché.

Tout le monde peut baptiser. Ainsi, vous ne seriez pas chrétien et par conséquent pas digne d'entrer dans le royaume des cieux, que Tropicman, Cartouche ou le comte de Germiny pourraient vous octroyer cet honr sur. Par exemple, pour que le sacrement soit valable, il est indispensable que celui qui l'administre s'associe intérieurement à ce que dit l'Eglise. C'est le pape Alexandre VII qui a dit cela. Et cela veut dire que si le baptiseur se fiche de la sainte Eglise comme de sa dernière paire de chaussettes, le baptême ne vaut rien.

Je me hâte d'ajouter que là-dessus, ainsi que sur le reste, les papes ne sont pas d'accord. Un autre vicaire de Jésus-Christ, le sieur Innocent IV, l'a déclaré formellement : « Il n'est pas nécessaire, a-t-il dit, pour que le baptême soit valide, que le baptisant entende ce qu'il veut et ce que fait l'Eglise, ni même qu'il sache ou croie que l'Eglise existe. »

D'où il résulte que, si par un hasard extraordinaire un sauvage ignorant complètement l'existence du christianisme vous mouillait le front au nom du trio Saint-Esprit, Père et Fils, votre baptême serait de première qualité.

Maintenant, voici encore une question qui a été longtemps agitée aux premiers siècles de l'Eglise.

Du moment que le baptême est l'acte d'initiation à la religion catholique, il est nécessaire, ont pensé quelques naïfs aux yeux desquels superstition et logique étaient deux termes synonymes, il est nécessaire que ce sacrement soit administré seulement aux personnes en état d'en comprendre la portée.

— Halte-là ! ont objecté messieurs les curés.

Messieurs les curés sont d'avis que si, pour recevoir leur baptême, il fallait de toute nécessité savoir ce qu'il signifie, personne ne se ferait baptiser.

Ceci n'est pas mal raisonné.

Et comme cette bonne vieille mère l'Eglise tient à avoir le plus d'enfants possible, tous les chrétiens devraient-ils être pour elle des enfants volés, elle a décidé que le baptême pourrait être reçu à tout âge, et surtout à la naissance.

Cependant, pour ne pas se donner l'air de christianiser les gens de force, elle a inventé les parrains.

Monsieur le curé épanche de l'eau sur le front d'un moutard de trois jours et lui dit :

— Je te baptise chrétien. Veux-tu, mon gros bébé, t'engager à obéir toute ta vie aux commandements de l'Eglise ?

Le bébé, qui trouve fort désagréable l'aspersion du vilain monsieur noir, répond en pleurant :

— Gnia ! gnia ! gnia !

C'est alors qu'apparaît le parrain ; son rôle commence. Ce rôle consiste à interpréter les « gnia-gnia-gnia » de son filleul.

A la question « veux-tu être chrétien ? » adressée par le curé au moutard de trois jours, le parrain répond au nom du jeune mouillé :

— Si je le veux ? mais comment donc !... C'est plus qu'un plaisir pour moi, c'est un honneur.

Le vobiscum reprend :

— Crois-tu à la divinité de Jésus-Christ et à tous les dogmes que l'Eglise enseigne ?

Et le bébé réplique par la bouche de son parrain :

— Je ne fais que ça depuis que je suis au monde !

Le curé est enchanté. Il fait prendre au poupon un tas d'engagements pour l'avenir, et naturellement le poupon promet tout ce qu'on veut.

C'est ainsi que les choses se passent.

Il est bon de dire que tout cet échange de paroles se fait en latin de sacristie. De cette sorte, le parrain ne comprend pas un mot de ce qu'il dit au nom de son filleul, et les trois quarts du temps le curé, pour peu qu'il soit campagnard, n'en comprend guère davantage.

Mais cela n'empêche pas que le bébé a passé pour toute sa vie un traité avec sa marâtre adoptive, l'Eglise ; on a même signé pour lui sur des registres *ad hoc*.

Et si plus tard l'enfant, devenu homme, meurt sans vouloir

se confesser et en affirmant des opinions matérialistes, l'Eglise ne se gêne nullement pour venir réclamer son cadavre.

— Ce cadavre est à moi ! dit-elle avec autorité. Voyez, à telle époque, tel jour, le jour de sa naissance, cet homme s'est donné à moi. Je le réclame donc aujourd'hui, il est ma propriété.

Les amis du défunt ont beau protester ; en vain, un exécuteur testamentaire met-il en avant l'adhésion du pauvre mort à telle ou telle société de libre-pensée de sa commune : l'Eglise tient bon. A ses yeux, le contrat signé au nom du nouveau-né par un quidam dépourvu de tous droits et de tous pouvoirs, ce contrat, dit-elle, est le seul valable.

La signature donnée par un jeune homme âgé de vingt et un ans moins un jour est nulle et non avenue devant la loi ; mais, devant la foi catholique, la signature donnée par procuration pour un nouveau-né qui est matériellement incapable de désigner même du bout du doigt un fondé de pouvoirs, cette signature est valable.

La foi catholique est donc le vrai type de la mauvaise foi.

Mais qu'importe aux calosins ! La faiblesse des gouvernements fait leur force. Quant un libre penseur meurt, ils se ruent sur sa dépouille, si de son vivant le malheureux n'a pas suffisamment pris ses précautions contre eux, et, exhibant triomphalement son acte de baptême, ils emportent et salissent de leurs attouchements ignobles le cadavre de leur ennemi.

Voleurs !

Nous avons vu que le baptême a pour effet, selon les théologiens catholiques, d'effacer tous les péchés commis avant sa réception.

Tous les péchés, entendez-vous ? Non seulement celui que nous a légué le père Adam ; mais encore ceux que nous pouvons commettre pour notre propre compte, si grands qu'ils soient.

Aussi un vieux poète a-t-il dit :

*C'est une drôle de maxime
Qu'une lessive efface un crime !*

Mais voilà ! Quand on sut qu'en lavant de la sorte le corps on lavait aussi l'âme, tout le monde se dit : « Faisons-nous baptiser le plus tard possible ! »

On trouva très commode de faire disparaître de la conscience toutes ses taches à la fois.

Le baptême fut d'abord avec grand soin durant toute la vie, et on se le fit administrer seulement à l'article de la mort. Ce n'était pas bête.

Ainsi Constantin, ce bandit couronné qui le premier entretenait la prostituée apostolique et la mit dans ses meubles, Constantin, dont les papes ont fait un saint, lui qui tua sa femme, son fils, son beau-père, son gendre et à peu près tous ses parents, ne reçut le baptême qu'au moment de vomir sa vilaine âme; un peu d'eau le rendit blanc comme neige, et il alla au ciel tout droit.

Saint Ambroise, qui avait peut-être aussi ses raisons pour attendre, n'était pas encore baptisé quand il fut nommé à l'évêché de Milan.

L'usage du baptême *in extremis* se serait donc peut-être perpétué, si messieurs les calotins ne s'étaient pas aperçus à un moment donné que ce système finirait par leur causer préjudice.

En effet, en vertu de la coutume suivie par Constantin, le plus sûr moyen d'être chrétien serait de vivre sans l'être.

Supposez un père de famille hésitant entre le christianisme et le matérialisme. Pourquoi ferait-il baptiser ses enfants ? Si le baptême est bon, s'il a la valeur que la prêtraille veut bien lui attribuer, mieux vaut toujours ne jamais se presser de l'administrer. Donné à la naissance, il est insignifiant, tandis que donné à la mort, il a une efficacité complète ; ce n'est plus le péché d'Adam qu'il enlève, ce sont tous les crimes commis pendant la vie. Avec le baptême au début de l'existence, on peut aller en enfer ; au contraire, en ne recevant ce sacrement qu'au moment de passer l'arme à gauche, on est sûr d'avoir une loge d'avant-scène au grand théâtre du Paradis.

Les curés se dirent aussi que, s'ils ne posaient pas comme règle aux parents de faire baptiser leurs enfants le plus tôt possible, ceux-ci risqueraient fort de leur échapper.

Sans baptême, voilà les fidèles qui n'iront plus à la messe, ne se confesseront plus, garderont leur argent chez eux, etc.

Un seul sacrement, et vite expédié, pour lequel le prêtre n'est même pas nécessaire, remplacerait tous les autres ! — Ah ! non alors ! se sont crié tous les calotins, il ne faut pas de cela ! — Et ils ont commencé par baptiser les moutards le huitième jour après leur mise au monde ; ce qui par parenthèse est encore un souvenir du judaïsme, puisque la circoncision avait également lieu le huitième jour.

Mais il n'y a pas de règle bien fixe là-dessus. On peut baptiser à l'instant même de la naissance, comme on peut baptiser à l'article de la mort.

Bien plus, maintenant, il y a des curés qui baptisent avant la naissance. Ne croyez pas que je veux rire. De nos jours, chaque curé, pour peu qu'il soit bien monté en outils ecclésiastiques, a dans sa trousse une « seringue baptismale », sorte de clysopompe qui injecte la grâce aux fœtus à l'intérieur des entrailles maternelles.

C'est grotesque, ce n'est pas propre du tout ; mais c'est très catholique.

J'ai dit plus haut qu'au début du christianisme on employa diverses manières de procéder pour l'administration du baptême.

Il se forma en effet différentes sectes qui, chacune, baptisait à sa façon.

La plus curieuse de ces façons était celle adoptée par les séleuciens et les herminiens. Ces bons imbéciles-là baptisaient en appliquant un fer rouge à la peau du catéchumène. — Le pourquoi, s'il vous plaît ? — C'est qu'ils voulaient se conformer scrupuleusement à l'Evangile.

D'après saint Luc, saint Jean-Baptiste aurait dit : « Je baptise par l'eau, mais celui qui viendra après moi baptisera par le feu. »

D'où le fer rouge.

Ce baptême-là, comme bien vous pensez, ne dura pas longtemps. On trouva désagréable de se laver avec des frictions de ce genre.

On baptisa après cela les morts qui avaient attendu trop longtemps pour se laver.

Saint Paul, qui tantôt veut de la circoncision et tantôt n'en veut plus, dit dans une de ses *Épîtres aux Corinthiens* : — « Si on ne ressuscite point, que seront ceux qui reçoivent le baptême pour les morts ? »

Cela ne veut rien dire, ou tout au moins cela n'est pas très clair.

Mais, comme il faut toujours trouver une explication à tout, les marcionites, — qui était encore une secte de chrétiens, — conclurent des paroles de saint Paul que l'on devait baptiser les morts.

Et voici comment ils opéraient, à ce que nous racontent saint Epiphane et saint Chrysostome :

On mettait quelqu'un sous le lit du mort ; on demandait à celui-ci s'il voulait être baptisé. Le vivant répondait oui pour le mort et on plongeait le cadavre dans une cuve.

Voilà l'origine des parrains.

Quand, après avoir baptisé les morts, on s'est mis à baptiser les enfants nouveau-nés et même les fœtus, il a bien fallu conserver cet usage d'employer des gens chargés de répondre pour ceux qui n'étaient pas en état de le faire.

Pour ce qui est des marraines, c'est la galanterie qui les a inventées.

Le baptême est un prétexte pour mettre en rapport un jeune homme et une jeune fille. On a une jolie commère ; on a un gentil compère ; on se plaît, on se le dit, au bout de

quelque temps on s'embrasse à bouche que veux-tu, et finalement on se marie.

Mais alors la calotte intervient.

— Holà, monsieur, holà, mademoiselle; je suis charmé de voir que les relations que j'ai créées entre vous ont abouti à quelque chose; mais, à cause même de ces relations, je ne puis vous unir...

— Grand Dieu ! que voulez-vous dire, madame l'Église ?

— Quand on a été ensemble parrain et marraine à une cérémonie baptismale, on ne peut se marier l'un à l'autre. Telle est ma loi.

— Oh ! c'est une loi horrible.

— Pardon, mes enfants, il n'est telle loi si formelle dont on ne puisse se débarrasser pour quelques écus. Il est avec le ciel des accommodements. Remettez-moi soixante francs, et, sur l'heure, je vous accorde une dispense.

On le voit, la calotte n'est pas seulement une gadoue à trois francs la messe : c'est encore une proxénète du plus bas étage.

Avec de l'argent, on fait faire à un curé tout ce que l'on veut. Avant le mariage, le calotin vous apprend, au confessionnal, par ses questions indécentes, tout le côté malpropre de l'amour. Une fois qu'il vous aura instruit de tous les raffinements de la volupté, donnez-lui cent sous, et, pour cette somme ou une moindre encore, il vous tiendra le chandellier et rincera votre cuvette.

A force de répéter que la vie de l'homme n'est jamais, quoi que l'on fasse, exempte de fautes appelées péchés, et qu'il n'y a rien auprès du baptême pour vous donner le ciel en effaçant vos fautes, le clergé produisit des fanatiques barbares.

C'est ainsi que dans le Danemark il y eut une secte de féroces idiots qui, mus par les sentiments les plus charitables, empoisonnaient ou égorgeaient (avec baptême) tous les enfants nouveau-nés, pour les empêcher de pécher en grandissant et ainsi les faire participer de suite aux douceurs ineffables de la vie éternelle.

Vous pensez bien que cette secte-là n'a pas duré longtemps.

Maintenant, vous croyez peut-être que votre baptême d'aujourd'hui est le meilleur.

Voici ce qu'en dit saint Cyprien, évêque de Carthage, épître 76 : — Interrogé si ceux-là sont chrétiens, qui se font arroser seulement tout le corps, il répond que plusieurs évêques ne croient pas que ces arrosés soient chrétiens ; mais que, pour lui, il pense qu'ils sont chrétiens ; qu'ils ont une grâce infiniment moindre que ceux qui ont été plongés trois fois, selon l'usage.

Voyez-vous Dieu mesurant la grâce à la pinte, au litre, à la bordelaise et au foudre ?

D'après saint Cyprien, que sommes-nous donc, nous qui n'avons reçu qu'une petite goutte d'eau sur la tête ?

Quand on est aussi incertain sur la manière d'administrer un sacrement, on n'est pas bien sûr de son efficacité.

LA PÉNITENCE

Passons au sacrement de la Pénitence, le plus nécessaire à celui qui n'a pas manqué de pécher après son baptême, lequel ne garantit pas du péché, quoiqu'il purifie l'âme.

Vous avez vu, au commencement de cet ouvrage, que le baptême, la confession et des masses d'autres pratiques ont été prises des anciens et arrangées en sacrements.

Quelle que soit l'origine de la confession, je conviens qu'elle peut être très utile, mais à la condition expresse qu'elle soit publique. L'homme, vraiment convaincu de son efficacité, tremblera de commettre une faute qu'il faudra qu'il révèle devant ses parents, ses amis, ses connaissances. Aussi cette confession publique fut la seule admise pendant les premiers siècles de l'Eglise.

Mais voici qu'un beau jour une femme s'accusa tout haut, dans une église de Constantinople, d'avoir couché avec le diacre qui aidait le célébrant à l'autel.

Le mari fit vacarme, le diacre resta confus, et les assistants stupéfaits.

Le grand pénitencier Nectarius était très embarrassé. Il voulait bien qu'un de ses diacres couchât avec une jolie femme ; mais il ne voulait pas que toute la ville le sût.

Il n'eut pas la présence d'esprit d'imaginer à l'instant la confession auriculaire, si utile à ces messieurs.

Ce qu'il trouva de mieux, pour éviter à l'avenir pareil scandale, fut de permettre aux fidèles de manger Dieu sans confession.

Vers le vi^e siècle, les abbés commencèrent à exiger que leurs moines vinssent, deux fois l'an, leur avouer leurs fautes ; et ils composèrent cette formule : » Je t'absous autant que je le peux et que tu en as besoin. »

Lorsque ce genre de confession n'était pas consacré par le temps et la crédulité, ces moines ne pouvaient-ils pas dire à l'abbé : Hé ! malheureux, ne compose pas de formule, et fais en sorte que Dieu te pardonne à toi-même.

Ils aimèrent mieux être confessés, et devenir à leur tour confesseurs.

Il est si agréable de savoir les secrets des familles, de con-

naître dans leurs plus grands détails les petits péchés des jeunes filles, — et les confesseurs qui s'en tiennent là ne sont que des curieux indiscrets.

Le R. P. Martène dit, dans ses *Rites de l'Eglise*, tome II, page 39, que les abbesses confessèrent longtemps leurs religieuses; mais elles étaient si curieuses qu'on fut obligé de leur ôter ce droit.

Pourquoi ne l'ôte-t-on pas aux confesseurs curieux? — Et il en a! il y en a!

Ceux qui conseillent à une femme de refuser ses faveurs à son mari le mercredi, jour consacré à Maman-Pucelle; ceux qui conseillent de les refuser tout à fait au mari qui ne va pas à la messe, ou qui refuse d'admettre telle bulle; ceux qui conseillent à un jeune homme, sans vocation, de se faire prêtre, parce qu'il faut des recrues au clergé; ceux qui éveillent le tempérament d'une petite fille, par des questions qui lui apprennent ce qu'elle eût encore ignoré, ceux-là ne sont pas seulement curieux, ils sont plus coupables et comme tels très répréhensibles, et il y en a beaucoup comme cela.

Quand on attaque la confession, cette institution abominable, on peut être sûr de voir un calotin se lever et dire :

— La confession est très utile. Grâce à elle, pas mal de voleurs ont restitué ce qu'ils avaient dérobé.

D'abord, il ne suffirait pas d'avancer cela; il faudrait encore le prouver. J'ai souvent entendu faire valoir cet argument; mais, à ma connaissance, jamais aucun curé n'a cité un fait précis.

Ah! voilà! c'est qu'il y a toujours le fameux secret de la confession! M. l'abbé veut bien affirmer que, grâce au sacrement de pénitence, il a fait opérer des restitutions; seulement il ne peut pas désigner les personnes en cause ni même indiquer les circonstances de l'aventure.

Soit. Mais alors on me permettra de révoquer en doute les assertions de M. l'abbé; car des assertions qui ne sont appuyées d'aucune preuve sont sans valeur, surtout quand celui qui les émet a intérêt à les émettre.

Personnellement, je ne crois pas que les confesseurs aient jamais fait restituer un centime mal acquis. Il se peut que, à des pénitents s'accusant d'avoir dérobé une somme quelconque, les confesseurs aient dit :

— Mon fils, votre action est très coupable. Pour l'expier et l'effacer, vous allez m'apporter la somme que vous détenez indûment, et je l'appliquerai à une bonne œuvre catholique. Ce sera la réparation de votre faute.

Voilà ce qui arrive en fait de restitutions; mais on avouera que, si le voleur restitué de cette façon, le volé n'en a pas plus belle jambe.

Du reste, j'ai entre les mains un petit travail écrit par un ecclésiastique qui traite la question de la confession, et je vous promets que M. le théologien ne conseille pas du tout, mais là pas du tout, de restituer l'argent mal acquis.

Ce traité de la confession est l'ouvrage d'un de nos contemporains. L'auteur vit encore, puisque le journal qui le publie au fur et à mesure n'en est qu'à sa quatrième année d'existence.

Ce journal est rédigé spécialement pour les prêtres et par des prêtres.

Voici son titre : « LE JOURNAL DU PRESBYTÈRE, fondé et dirigé d'après le programme des assemblées catholiques, organe des congrégations religieuses, des pèlerinages, des cercles catholiques et de toutes œuvres pies. Nouvelles et INSTRUCTIONS RELIGIEUSES. Paraissant tous les jeudis. Bureaux et administration du journal : 4, rue Chauchat, à Paris. »

Le numéro que j'ai sous les yeux porte la date du 10 juin 1880. Vous voyez que ce n'est pas vieux.

Dans ce numéro, je lis l'avis suivant :

« L'administration du *Journal du Presbytère* s'est assuré la collaboration et le concours zélé de théologiens érudits et de casuistes aussi expérimentés que prudents, afin de répondre, à bref délai, à toutes difficultés ou consultations du domaine théologique, telles que : *cas de conscience*, questions de dogme, de *morale pratique*, de droit canon, de liturgie, de discipline, etc., etc. »

Nous allons un peu voir comment les calotins de nos jours entendent la morale pratique et comment ils traitent les cas de conscience.

On ne pourra pas récuser ma citation ; je crois qu'elle ne saurait être plus précise.

Voici donc de quelle façon le moniteur des confessionnaires envisage la question si délicate du chantage, qui est une des manières les plus odieuses d'escroquer de l'argent.

Sous le titre *Théologie morale et pratique*, l'abbé Olivier Piquand écrit ceci. Je reproduis textuellement sans changer une virgule :

« On nous demande quelle doit être, pour un confesseur, la solution à donner dans le cas suivant :

« Justine, témoin d'un crime que Calliste, son maître, vient de commettre, menace de le dénoncer s'il ne porte à cent francs ses gages annuels, qui jusque-là n'étaient que de quatre-vingts francs, et ne s'oblige à la garder toujours à son service. Justine, ayant du regret d'avoir imposé à son maître ces conditions onéreuses, se présente au tribunal de la pénitence et s'accuse de ce qu'elle croit être une faute.

« Principes.

« La crainte grave qui a fait une si forte impression sur

l'esprit d'un homme qu'elle ne lui a pas laissé la liberté ni donné le temps de réfléchir à l'obligation qu'il contractait, rend le contrat nul et invalide; car elle a été à cet homme le libre consentement de sa volonté, en lui ôtant le loisir d'être attentif à ce qu'il faisait; or, il ne peut y avoir de contrat valide où il n'y a point de libre consentement de la volonté... »

Très bien ! voilà qui est parfait. Vous croyez peut-être que partant de ce principe, l'abbé Piquand sera d'avis que la servante qui a fait chanter son maître doit lui restituer l'argent ainsi mal acquis ? — Si vous croyez cela, vous connaissez mal les curés. — Attendez. Voici la suite de la consultation du digne abbé.

« ... Mais, ajoute-t-il, la crainte grave, venue d'un principe intérieur ou d'une cause étrangère, nécessaire et naturelle, n'annule point, par elle-même, ni les contrats, ni les promesses. La crainte qui naît d'une cause libre, mais juste, n'annule pas un contrat; parce que celui qui contracte par cette crainte, quoi qu'il paraisse en quelque manière agir malgré lui, consent cependant véritablement; il est libre de ne pas consentir. La crainte est volontaire dans sa cause; il en est le principe, elle vient de lui plus que de personne; il y a donné sujet; en commettant la faute il s'est soumis à la peine ordonnée par les lois; il a donné droit au magistrat de sévir contre lui, et, s'il contracte un engagement, c'est librement et de son plein gré qu'il prend ce parti, pour éviter la peine qu'il subirait s'il y manquait.

« Ceci posé, nous disons que le confesseur de Justine n'a aucune restitution à ordonner ni à imposer à sa pénitente : son maître a été déterminé par une crainte juste et il a contracté avec pleine et entière liberté, »

Ainsi, c'est bien entendu, quand un individu a spéculé sur l'intérêt qu'un autre individu a à cacher une faute, l'Eglise l'approuve et ne lui ordonne pas de restituer.

Cela est écrit, cela est signé par un ecclésiastique qualifié par ses collègues en soutane de « théologien érudit », de « casuiste aussi expérimenté que prudent. » Telle est la « morale pratique » de la religion catholique.

Et, qu'on le remarque bien, cette théorie n'est pas une théorie isolée. C'est la doctrine même du clergé. Un prêtre ne peut pas traiter publiquement des questions de théologie ou de casuistique sans l'autorisation de son évêque. Le *Journal du Presbytère* est imprimé avec l'approbation de Mgr Guibert, cardinal archevêque de Paris.

Voilà donc comment le confessionnal favorise la restitution de l'argent mal acquis !

Non seulement la confession ne fait pas rendre gorge aux

escrocs, mais encore elle autorise la plus vile des malhonnêtetés, le chantage.

Or, les prêtres reconnaissant le chantage comme une spéculation très légitime, je vous laisse à penser s'ils doivent l'exploiter pour leur compte à l'égard des imbéciles dont le sacrement de pénitence leur livre les secrets.

Où sont donc les avantages de la confession ?

Pour ma part, je ne vois à cette institution que des inconvénients qui devraient la faire abolir ; mieux que cela, provoquer des peines sévères contre les individus qui se permettent d'exercer l'infâme métier de confesseurs.

N'oublions pas que le moine dominicain Politien de Montepulciano, qui empoisonna l'empereur Henri VII d'Allemagne dans une hostie, l'avait absous la veille pour qu'il communîât le lendemain ; que les assassins des Sforce et des Médicis s'étaient préparés au meurtre par la confession ; que Louis XI, quand il avait commis un grand crime, demandait pardon, en pleurant, à la petite Notre-Dame de plomb qu'il portait à son bonnet, allait à confesse, et dormait tranquille ; que Jaurigny, assassin du prince d'Orange, Guillaume I^{er}, n'osa entreprendre cette action sans avoir fortifié, par le pain céleste, son âme purgée par la confession aux pieds d'un dominicain. Strada nous apprend cette particularité.

Charles IX qui ordonnait la Saint-Barthélemy, Louis XIV qui baignait les Cévennes de sang, allaient tous deux à confesse. Or, comme, quand il s'agit d'une grande affaire spirituelle, un dévot ne manque jamais de consulter son directeur de conscience, il s'ensuit que les massacres des Cévennes et de la Saint-Barthélemy ont été conseillés par des confesseurs.

Jean Châtel, Jacques Clément, Ravallac, venaient d'ailleurser leur poignard au confessionnal.

En argot de sacristie, se confesser avant de commettre un crime s'appelle « se faire ramoner. » C'est un terme consacré. On nettoie sa conscience de tous les petits péchés véniels de la semaine, on en reçoit l'absolution, et l'on va bravement exécuter un crime à la plus grande gloire de Dieu.

Notez qu'un crime accompli en faveur de la religion n'est pas un crime. C'est une action d'éclat qui fait du criminel un héros et le désigne *ipso facto* à la vénération des fidèles.

Ainsi, que demain le gouvernement fasse rentrer le clergé tout à fait dans le droit commun, lui retire tous ses privilèges, et confisque au profit de l'Etat les biens mal acquis par les congrégations, toute la prêtraille se dira persécutée ; les députés républicains et les membres du pouvoir seront désignés aux vengeances catholiques, et, si quelque fanatique venait à assassiner soit le président de la République, soit un mi-

nistre, soit un des députés démocrates influents, loin de renier l'assassin, le clergé lui élèverait des autels.

Réfléchissez donc, vous qui gouvernez. Réfléchissez, et vous comprendrez combien la confession est pernicieuse et combien en général le catholicisme est infâme.

Au siège de Barcelone, les prêtres refusaient l'absolution à ceux qui restaient fidèles à Philippe V, à qui ils avaient eux-mêmes prêté serment de fidélité.

En 1750, on refusait à Paris l'absolution et les sacrements à ceux qui n'admettaient point la bulle *Unigenitus*, qui n'était point un acte de foi, mais un acte de parti.

Tout récemment, sous la période du Seize-Mai si bien appelée par le peuple « gouvernement des curés », les prêtres, dans les campagnes, refusaient l'absolution aux paysans naïfs qui ne voulaient pas voter pour les candidats anti-républicains.

Cela ne prouve-t-il pas que le sacrement de pénitence se transforme entre les mains des calotins en instrument politique ?

La confession n'est pas seulement profondément immorale ; elle offre aussi de très grands dangers, et, comme telle, elle devrait être supprimée.

Je finirai cet article sur la confession en répétant que l'Evangile ne parle pas plus des confesseurs que des directeurs ; mais il est reconnu qu'une femme du bon ton doit avoir un confesseur, qu'elle voit intimement au confessionnal et à qui elle dit ce qu'elle veut ; et un directeur qui est l'ami par excellence, qui dirige toutes ses actions, qui a sur elle un empire absolu.

Les femmes, en général, veulent être menées, et lorsqu'elles ne trouvent plus de jeunes gens qui veulent bien les diriger, si elles ont à quarante ans de l'embonpoint, de la fraîcheur, des formes, une bonne table, une bourse ouverte, elles trouvent un directeur.

Le métier de directeur a toujours été très bon en France ; mais en Espagne, c'est un état.

Ce titre est une sauvegarde, même contre le mari.

Le directeur entre, il bénit en passant le débonnaire époux, il marche à l'appartement de madame, il laisse ses sandales ou ses babouches en dehors, il ferme ou ne ferme pas la porte ; ces sandales, sont les colonnes d'Hercule : impossible de les passer. Il est démontré que madame est en conférence avec le Saint-Esprit.

Un mari espagnol, qui se gardait bien de dire, mais qui pensait que le Saint-Esprit a fait jadis une espièglerie notoire, ce mari perça un trou au-dessus de l'appartement de madame, curieux de savoir ce que le Saint-Esprit faisait avec elle.

Il vit... il vit... Je ne sais trop ce qu'il vit ; mais il se fâcha, et très fort. Il descendit, armé d'un bâton, passa bravement les colonnes d'Hercule, et chassa le directeur, en lui frictionnant vivement l'omoplate.

Après quoi, il rentra chez madame, l'accabla de reproches, et en marchant de long en large, selon la coutume des hommes exaspérés, il s'embarrassa les pieds dans une culotte qui n'était pas la sienne, ni celle du Saint-Esprit.

Pièce de conviction qui alimente sa fureur, et pendant que sa fureur s'exhale, une procession marchait bénignement, et vient s'arrêter à sa porte.

Le chef du couvent marchait en tête, et dit au mari stupéfait :

— Nous possédons dans notre sacristie la culotte de saint Pancrace, qui guérit de la stérilité les femmes qui la baisent. Frère Boniface, dans un accès de zèle, l'a soustraite de la sacristie pour la faire baiser à madame. Rendez-nous la culotte de saint Pancrace.

La procession était escortée de quelques familiers de la sainte Inquisition, qui marchaient les yeux baissés et le chapelet à la main.

On ne raisonne point devant ces gens-là. Le mari rendit la culotte de saint Pancrace.

On l'emporta en grande cérémonie, accrochée au haut d'une croix ; on la plaça dans la chapelle de la Vierge, et, depuis, les femmes stériles l'entourèrent d'*ex-voto*.

Au bout de quelque temps, madame se trouva grosse, et le mari convint qu'il était le père de l'enfant, selon ce principe de droit : *est pater ille quem nuptiæ demonstrant*.

On comprendra que nous n'ayons traité que très sommairement un sujet de l'importance de la confession.

Il faudrait plusieurs longs volumes pour raconter d'une manière complète et détaillée l'*Histoire du Confessionnal*.

Nous y reviendrons du reste quelque jour.

En attendant, terminons cet aperçu sommaire par quelques menues anecdotes :

Un prêtre, qui se trouvait un soir en nombreuse compagnie, racontait les impressions que lui avait produites la première confession qu'il avait entendue.

« — C'était, dit-il, une jeune dame qui s'accusait d'avoir trompé son mari. »

Quelques instants après, entre dans le salon une jeune et jolie dame, intime amie de la maîtresse de la maison.

A la vue de l'abbé, elle s'avance vers lui de l'air le plus gracieux, pour lui faire ses compliments.

Le prêtre rougit, balbutie, et paraît fort embarrassé.

« — Mais, monsieur l'abbé, s'écrie joyeusement la dame, on dirait, à vous voir, que vous ne me reconnaissez pas. Nous sommes pourtant d'anciennes connaissances, et vous n'avez pas oublié, je l'espère, que c'est moi qui ai été votre première pénitente. »

L'histoire ne dit pas si le mari faisait partie de la société; mais ce que tous les lecteurs devineront sans peine, c'est que la confusion de l'abbé redoubla en voyant les sourires et les regards malins de toutes les personnes présentes.

On a souvent reproché avec raison aux confesseurs certaines questions indiscrettes qui peuvent avoir de graves conséquences en éveillant chez le pénitent l'idée du mal auquel il n'aurait jamais songé.

En voici un exemple :

Un aubergiste se confessait au curé de son village; celui-ci, voyant que le pénitent ne lui déclinait que de légères peccadilles, et se défilant un peu de sa loyauté commerciale, prit à son tour la parole :

« — Voyons, lui dit-il, est-ce qu'il ne te serait pas arrivé quelquefois de graisser avec de l'huile de chènevis les dents des chevaux que les voyageurs mettent dans ton écurie, afin que ces pauvres animaux laissent plus de foin dans leur râtelier et plus d'avoine dans leur mangeoire ? »

« — Jamais, » répondit l'aubergiste, qui reçut alors pleine et entière absolution.

En effet, le bonhomme n'avait jamais commis cette fraude qu'il ne connaissait pas; mais, depuis ce jour-là, chaque fois qu'il vint au confessionnal, la fraude en question fut toujours le plus gros des péchés qu'il avouait.

N'est-on pas fondé de dire que la confession est, pour le croyant, une permanente excitation aux crimes et délits ?

Un individu, qui s'agenouille régulièrement au tribunal de la pénitence, peut commettre tous les forfaits qu'il lui plaît. Il n'a qu'à les avouer à son confesseur une fois accomplis, et il s'en tire avec un ou deux chapelets à réciter en guise d'explication.

Le plus grand coupable, après l'absolution du prêtre, a le droit de marcher le front haut et de se croire un honnête homme.

De quel droit les simples mortels lui reprocheraient-ils une coquinerie que Dieu lui-même vient d'effacer ?

Comme cela est moral !

Un procureur était allé avec sa femme pour se confesser.

La femme se confessa la première; mais le curé, étant fatigué, s'endormit.

La pénitente, n'ayant plus rien à dire, s' imagine que le bruit des orgues l'avait empêchée d'entendre l'absolution qui lui avait été donnée, et se retire.

Son mari prend sa place, et, entendant le curé ronfler, il lui dit :

« — Vous dormez, mon père ?

« — Non, madame, répond le confesseur, se réveillant en sursaut, je ne dors pas ; le dernier péché dont vous vous êtes accusée, c'est d'avoir couché trois fois avec le maître clerc de votre mari. »

Tête du procureur !

Un paysan étant allé se confesser à son curé, et s'accusant d'avoir volé un mouton à son voisin, le curé lui ordonna de restituer (une fois n'est pas coutume) ledit mouton, sous peine de ne pas avoir l'absolution.

« — Mais, objecte le paysan, la chose est fort difficile, attendu que je l'ai mangé.

« — Tant pis ! répondit le pasteur, vous serez le partage du diable ; car, dans la vallée de Josaphat où nous serons tous jugés, le mouton sera là pour vous accuser.

« — Comment ! il y sera ? interrompit le paysan ; j'en suis bien heureux alors, car la restitution sera facile, puisque je n'aurai qu'à dire : Tenez, voisin, reprenez votre mouton. »

LA CONFIRMATION

Je ne m'appesantirai pas longuement sur le sacrement de la confirmation, qui, selon l'aveu des docteurs en catholicisme, n'est pas absolument nécessaire.

Or, pour que les théologiens cléricaux reconnaissent une cérémonie du culte comme n'étant pas d'une nécessité absolue, il faut qu'elle soit d'une inutilité complète.

L'histoire de la confirmation n'a rien d'ailleurs de bien intéressant.

A l'instar des autres sacrements, la confirmation a été inventée par les messieurs prêtres. On n'en trouve nulle trace dans les évangiles.

Aux Actes des apôtres, il est bien question d'imposition des mains ; mais nulle part on ne voit que l'imposition des mains doive être accompagnée d'une gifle et d'une friction à l'huile sur le front.

C'est pourtant ainsi que les choses se passent, et si vous avez jamais assisté à la cérémonie d'une confirmation, vous constatarez que je suis dans le vrai.

On fait placer les jeunes « confirmables » sur deux files,

d'un côté les garçons, de l'autre les filles. L'évêque étend les mains sur tous ces adolescents en bloc. Après quoi, il met de l'huile sur chaque front et administre un soufflet sur chaque joue gauche. L'huile et le soufflet sont donc ce qui constitue spécialement la confirmation pour chaque confirmé en particulier.

L'huile sainte est tout simplement une huile très ordinaire à laquelle on a mêlé un peu de baume. Chaque année, lors de la semaine de la Passion, l'évêque bénit cette mixture et en envoie à chaque paroisse un petit flacon qu'il fait payer très cher au curé; il est vrai que de son côté le curé le revend encore plus cher à ses paroissiens. De sorte qu'un petit flacon d'huile de six sous finit par rapporter deux ou trois cents francs au clergé. Et l'on parle des notes d'apothicaire !...

Ce trafic d'huile bénie s'appelle « œuvre du denier du chrême. »

Le saint chrême a une légende que je vous demande la permission de vous raconter.

A l'époque de l'abrutissement général de la France par la prétraille, les calotins donnaient une origine merveilleuse à l'huile de la confirmation. Pensez donc ! il fallait bien justifier la haute cherté de la marchandise.

On faisait croire au peuple, qui du reste le croyait bénévolement, rapporte Brantôme dans ses *Hommes illustres*, que la substance du chrême se prenait dans l'oreille d'un dragon qu'un chevalier de la maison de Bourdeille allait chercher et combattre au delà de Jérusalem, d'où il apportait cette substance, qui, sanctifiée ensuite par les membres du clergé, était distribuée dans toutes les églises de la chrétienté.

Vous figurez-vous un peu ce chevalier récurant l'oreille d'un dragon et rapportant triomphalement ses écouvillons ?

Et les gens se laissaient frotter le front avec ce qu'ils pensaient être du jus d'oreille ! Ils n'étaient pas dégoûtés.

Aujourd'hui, l'on ne croit plus à ces sornettes; mais on paye tout de même la friction confirmatrice aussi cher que si elle était faite avec un produit excessivement difficile à se procurer.

Chaque « confirmable » doit apporter avec lui un petit linge de fine batiste appelé chrêmeau, avec lequel l'évêque lui essuie le front une fois la friction terminée; et ce linge reste la propriété de monsieur le curé qui le revend ou le transforme en mouchoir pour son usage personnel. Moyen très ingénieux et très commode de se monter une garde-robe gratis.

En outre, un diacre, souriant avec béatitude, tend au jeune confirmé un plateau d'argent dans lequel il est de mauvais goût de mettre autre chose qu'une pièce d'or. Sans compter que le bedeau, de son côté, vient à la rescousse, et, pendant que le jeune confirmé dépose son louis dans le pla-

teau du diacre, agite sous le nez des parents une tire-lire retentissante que l'on est bien forcé de remplir.

Il y a, à Paris, des églises à qui la cérémonie de la confirmation rapporte chaque année plus de deux mille francs.

Et dire que dans toute l'opération on n'a pas usé pour cinquante centimes d'huile...

Il est vrai que ce que l'on paye, ce n'est pas l'huile elle-même, mais le nom que l'évêque lui a donné en la bénissant. Or, quand une huile s'appelle *le saint chrême du salut*, il est évident que par ce seul fait, elle a acquis une grande valeur.

Le soufflet, que l'évêque administre aux jeunes gens confirmés, ne se paye pas à part, et l'on doit en savoir gré à l'Eglise. C'est même un cadeau que l'Eglise donne aux néophytes par dessus le marché.

Cette giffle signifie qu'une fois confirmé dans la religion, le chrétien doit supporter toutes sortes d'outrages et de mauvais traitements. Ainsi, si un jeune confirmé répondait par une bonne giffle au soufflet épiscopal, il aurait tort; mais de son côté l'évêque n'aurait rien à dire, puisqu'ayant été confirmé lui-même dans sa jeunesse, il a l'obligation de supporter les outrages.

Les curés et les ignorantins, qui font des procès en diffamation aux journalistes, sont des chrétiens qui ont complètement oublié qu'ils ont reçu le sacrement du saint chrême et de la giffle. Il y en a beaucoup comme cela. Aujourd'hui, l'on ne peut plus dévoiler les turpitudes d'un congréganiste sans que l'ordre auquel il appartient vous couvre d'une avalanche de papier timbré. Ce qui prouve que les calotins veulent bien « confirmer » les fidèles à tour de bras, mais se refusent absolument à recevoir la plus petite chiquenaude.

Enfin, l'imposition des mains est faite en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

Il est difficile de comprendre comment le geste d'étendre les mains sur une foule de jeunes gens peut rappeler qu'un certain jour d'été un grand vent se fit entendre dans une chambre et que douze langues brûlantes vinrent farfouiller amoureuxment dans les faux cols de douze individus. Quoi qu'il en soit, c'est ce haut fait historique que l'imposition des mains a la prétention de signifier.

Quand les douze apôtres eurent bien été léchés et purléchés dans le cou par la langue du Saint-Esprit, ils eurent, à ce qu'il paraît, des connaissances scientifiques étonnantes.

Ce sont ces lumières divines dont les évêques ont hérité des apôtres, — et cela se voit de reste pour peu que l'on cause un quart d'heure avec la plupart d'entre eux; — ce sont ces mêmes lumières qu'ils transmettent aux fidèles par le sacrement de confirmation.

Observons en passant qu'il n'est dit nulle part dans les livres

stupido-saints que les évêques aient été chargés par les apôtres de communiquer lesdites lumières à tous les chrétiens sans exception.

Peut-être le Saint-Esprit lui-même voit d'un mauvais oeil cette prodigalité abusive, et c'est pour cela sans doute qu'il rend le sacrement sans effet; car j'ai vu dans ma vie bien des enfants confirmés, mais j'ai toujours constaté qu'ils rapportaient de l'église exactement les mêmes lumières que celles qu'ils avaient en entrant.

L'EUCCHARISTIE.

La veille de sa mort, Monsieur Dieu fils, agité de tristes pressentiments, réunit ses disciples et leur paya un petit festin.

Au milieu du dîner, il prit un morceau de pain, le bénit, le rompit et le donna à manger à ses convives en leur disant : « Prenez et mangez; ceci est mon corps. » Après quoi, il prit un verre de vin, le bénit également et le fit circuler dans l'assistance en disant : « Goûtez-moi ce vin-là, s'il vous plaît; c'est mon sang. »

Les convives ne se firent pas tirer l'oreille; ils mangèrent du pain, burent du vin, et onze d'entre eux s'en allèrent tout à fait convaincus qu'ils avaient ingurgité leur amphitryon.

Il n'arrive pas souvent — je me fais un devoir de le reconnaître — qu'un maître de maison dise à ses invités : « Comment trouvez-vous ce lapin sauté? Il est succulent, n'est-ce pas? Je vois à vos mines satisfaites que vous le savourez avec délices. Et ce petit Clos-blanc de Vougeot que vous lampiez en faisant claquer les lèvres, vous le proclamez exquis, pas vrai? Il est de 1846 et me coûte vingt francs la bouteille. Eh bien! ne soyez pas étonnés d'apprendre que ce lapin sauté, c'est ma chair, et que ce Clos-blanc de Vougeot authentique à vingt francs la bouteille, c'est mon sang. »

Si un amphitryon se permettait de tenir sérieusement ce langage, ses invités, tout en reconnaissant la qualité supérieure de son Clos-blanc de Vougeot et la succulence de son lapin sauté, s'ouvriraient d'appeler un médecin aliéniste, et il est à croire que monsieur serait d'office conduit à Charenton.

Je me hâte de dire qu'invités et médecin aliéniste auraient raison d'agir ainsi. Pour avoir la prétention abracadabrante de se donner en nourriture à ses convives sous forme de vin, de pain ou de lapin sauté, il faut être un dieu. Un simple mortel ne pourrait se livrer à de pareilles fantaisies sans avoir le cerveau dans un état de détraquement lamentable.

Aussi, Dieu-Jésus ne s'étant incarné qu'une fois, la scène

(on écrit aussi: cène) que je viens de reproduire ne s'est-elle passée qu'une seule fois sur notre boule terrestre; et comme bien l'on pense, le souvenir d'une rareté de ce genre devait se transmettre d'âge en âge.

C'est en cet honneur que les prêtres ont institué la messe et le sacrement de l'eucharistie.

Je ne comprends pas bien le plaisir qu'un chrétien peut avoir à manger son Dieu; pour moi, il n'y a, dans la sainte Trinité, que la troisième personne que j'aimerais de temps en temps tenir sous ma fourchette, et encore faudrait-il que cet excellent Saint-Esprit fût aux petits pois. — Mais, en définitive, tous les goûts sont dans la nature, et j'aurais mauvaise grâce à vouloir interdire à mes contemporains de « boulotter » le Sacré-Cœur sans l'avoir préalablement mis à la broche ou fait mijoter à la sauce Marengo.

En matière d'allénation religieuse, chacun doit être libre. Ce que l'on doit empêcher, c'est que les prêtres imposent par la force leurs idées aussi extravagantes que saugrenues.

Pour cela, il n'y a qu'à proclamer l'instruction gratuite, laïque et obligatoire: que les représentants du peuple aient une bonne fois le courage d'exiger que les enfants soient élevés en dehors de toute superstition et que les prêtres ne puissent prêcher leurs doctrines qu'aux personnes en état de discernement.

Le jour où le clergé n'aura plus l'odieuse faculté de poser son éteignoir sur les intelligences des enfants dès le berceau, et où le catéchisme ne pourra plus être enseigné qu'aux adolescents déjà instruits des vérités matérielles démontrées par la science, ce jour-là, l'eucharistie sera bien près de faire faillite. et, en tout cas, la sainte-table sera encore moins fréquentée qu'un restaurant à trente-deux sous qui se ferait un honneur et une spécialité de servir à ses clients du bifteck de cheval.

Au point de vue théologique donc, l'eucharistie consiste en un morceau de pain plat sans levain, vulgairement appelé pain à chanter, qui est censé contenir sous ses apparences matérielles le corps, l'âme, le sang et la divinité de Jésus-Christ. Le vin que le prêtre boit à la messe est également censé contenir le corps, l'âme, le sang et la divinité de Jésus-Christ sous ses apparences matérielles.

Il y a eu beaucoup de controverses à propos de l'eucharistie.

Les Pères de l'Eglise ont, pendant de longs siècles, été partagés en différents avis à ce propos. Les uns soutenaient que Jésus-Christ ne se trouvait qu'au figuré dans le pain et dans le vin; les autres prétendaient qu'il y était très réellement;

d'autres enfin veulent qu'avec lui il y ait aussi le Père et le Saint-Esprit.

C'est l'avis de la présence réelle qui a prévalu au concile de Trente.

« Avant tout, le saint concile professe nettement et simplement que, dans le saint sacrement de l'eucharistie, après la consécration du pain et du vin, notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est réellement présent sous les apparences de ces choses sensibles. » (Session XIII, chapitre 1^{er}.)

« Si quelqu'un nie que le sacrement de l'eucharistie contient vraiment, réellement et substantiellement le corps et le sang avec l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, et, par conséquent, le Christ tout entier, mais dit qu'il n'y est présent qu'en figure ou en puissance, qu'il soit anathème. » (Canon I.)

Or, comme saint Clément d'Alexandrie, saint Athanase, saint Grégoire de Naziance, saint Basile et saint Augustin ont professé que leur seigneur Jésus n'était dans l'eucharistie que d'une manière mystique et figurée, il s'ensuit que ces cinq bienheureux-là sont excommuniés par le concile de Trente.

Allons ! qu'on leur retire leurs auréoles !

Quelques chrétiens, — bien rares, il est vrai, — qui pensaient que l'absurde avait du bon, mais que cependant il ne fallait pas en abuser, se sont dit :

« Un Dieu dans un pain, un Dieu à la place du pain, cent mille miettes de pain devenues autant de Dieux, qui tous s'en font qu'un, c'est bien plus fort que le mystère de la sainte Trinité, qui déjà ne l'est pas mal. Ce vin devenu chair, et qui a toujours le goût de pain ; ce pain devenu sang, et qui conserve le goût de vin, cela est raide, cela est même un peu trop raide. C'est déjà bien assez de faire croire que Dieu passe son temps la nuit à souffler des âmes partout où des bébés se confectionnent, sans encore avoir la prétention de faire croire que le matin il se souffle lui-même dans dix mille prêtres disent ensemble : *Hoc est enim corpus meum*. Quelle belle distraction pour le Père éternel !

Mais la grande majorité des calotins a répliqué :

« Qu'importe que nous accumulions l'absurde sur l'absurde ! N'est-ce pas tout le secret de la religion ? »

Et, à notre avis, ce sont les partisans de la bêtise à outrance qui ont raison. Quand on prend de l'absurde, on n'en saurait trop prendre.

Or, étant donné que le chrétien doit croire sans discuter, si absurde que soit le dogme de la présence réelle, il n'en est pas moins une très grande habileté de la part de ceux qui l'ont imaginé et mis en circulation.

Examinez comment l'eucharistie a été instituée et vous reconnaîtrez quelle influence prodigieuse elle a sur les esprits faibles.

La religion chrétienne, pour se faire dans ce monde la place qu'elle y voulait occuper et qu'elle ardelement occupée, avait à lutter contre une religion qui, depuis une longue suite de siècles, régnait sans rivale sur l'immense généralité des nations, et qui offrait à des intelligences encore grossières l'avantage de voir en image les dieux qu'elles devaient adorer, de savoir où ils résidaient, de pouvoir se mettre en communication avec eux en entrant dans les temples.

Proposer aux hommes de ce temps d'abandonner tous ces dieux visibles, palpables, pour reporter tout à coup leurs adorations sur le Jehovah juif, sur celui que nul oeil ne pouvait voir, contempler, que nulle oreille ne pouvait entendre, et dont tous les attributs se résumaient dans la propriété toute métaphysique de l'existence absolue (« Je suis celui qui suis »), c'était évidemment se condamner d'avance à une impuissance complète.

Il est vrai que ce Dieu, ou plutôt l'une des personnes de ce Dieu un et triple tout à la fois, s'était, disaient les nouveaux prêtres, fait homme, avait vécu trente-trois ans sur la terre, et offrait par cela même une sorte de satisfaction au besoin d'adorer quelque chose de manifestement réel. Mais, si le Christ avait vécu, il était mort; et les docteurs chrétiens anathématisaient trop souvent l'idolâtrie pour oser, dans ce temps-là, proposer d'élever au Christ des statues devant lesquelles pourraient s'agenouiller les populations.

Il fallait pourtant matérialiser de quelque manière le culte nouveau; à ceux que l'on arrachait à ce qu'on appelait dédaigneusement « l'idolâtrie », il fallait montrer ce qu'on prétendait mettre à la place des idoles.

On pouvait bien leur dire qu'il fallait adorer et prier Dieu en esprit et en vérité; mais cela n'aurait pas suffi pour les attirer dans les églises, c'est-à-dire dans les assemblées des fidèles. Car, il est trop évident que, pour prier Dieu en esprit on n'a pas besoin de quitter sa propre demeure ni de se déranger de ses affaires.

La cérémonie de la cène offrit le moyen de satisfaire à la fois toutes les exigences. Le pain et le vin devinrent le corps et le sang de la divinité nouvelle, de celui qui censément était Dieu et homme tout ensemble. Placés en évidence sur l'autel, ils durent être adorés par tous les fidèles, et quand l'un de ceux-ci éprouvait le besoin de demander au dieu quelque grâce spéciale, il savait où aller pour se trouver en la présence même de celui qu'il voulait prier.

Telle est l'origine du mystère de la présence réelle. Vous voyez qu'il n'est pas au fond une invention maladroite.

Et, si à l'eucharistie vous ajoutez la messe, qui est l'eucharistie dramatisée, si vous considérez qu'en vertu de la liturgie le prêtre doit célébrer la messe tous les matins, vous comprendrez de quelle vénération doit être l'objet de la part des gens crédules cet homme en qui réside continuellement la divinité.

Et la communion ?... Songez donc au sentiment d'immense orgueil qui s'empare du croyant lorsqu'ayant avalé l'hostie il s' imagine que Dieu lui-même habite ses entrailles et se mêle à son sang. Le voilà en train de devenir Dieu !

Mais, pour en arriver à faire croire à l'eucharistie, qui est la plus insensée des démenées superstitieuses, il faut prendre l'homme avant l'âge de raison et le dresser à la foi aveugle.

J'en reviens donc à ce que je disais tantôt : c'est sur les nouvelles générations que nous devons porter tous nos soins. Il faut soustraire l'enfant au prêtre ; c'est là le devoir de tout père de famille honnête.

N'enseignez à vos fils que ce qu'ils peuvent comprendre ; c'est-à-dire ne leur exposez pas plus les théories athées que le catéchisme. Laissez leurs jeunes intelligences se former, et, une fois qu'ils seront en état de discerner le vrai du faux, on pourra essayer de leur inculquer des idées catholiques. A ce moment, il n'y aura rien à craindre. Allez, on ne leur fera pas admettre comme croyables les absurdités que nous sommes obligés de discuter ici pour en débarrasser les cerveaux des grandes personnes élevées sous le joug sacerdotal.

L'EXTRÊME-ONCTION

Ce sacrement est un mélange de celui de la confirmation et de celui de l'eucharistie. Comme dans la confirmation, on frotte les fidèles avec des huiles consacrées par l'évêque ; d'autre part, cette onction qui se pratique sur les mourants, est autant que possible accompagnée de la communion.

L'extrême-onction est en quelque sorte un passeport pour le ciel que signe monsieur le curé aux agonisants et qui n'est pas gratuit, naturellement. Une fois l'agonisant passé à l'état de cadavre, si son passeport ne lui sert à rien par suite d'absence totale de monde surnaturel, ce n'est pas le mort certes qui peut venir réclamer.

Dans le cas aussi où l'agonisant revient à la santé et où le passeport ne lui sert non plus à rien, monsieur le curé ne rembourse pas davantage le quibus qu'il a touché.

C'est une règle immuable : l'Eglise ne rend pas l'argent de toute extrême-onction qui a cessé de plaire.

Je n'ai pas pu parvenir à connaître l'origine de ce sacre-

ment, administré avec de l'huile à l'article de la mort : les calotins ne la connaissent sans doute pas davantage, mais le but n'en est pas difficile à démêler.

Un prêtre, couvert d'un surplis sale, qu'il peut faire blanchir pour six sous, parcourt humblement la nef d'une église, une bourse à la main, en prononçant dans le médium de sa voix : « Pour le culte. » Il est bien malheureux, ce prêtre, qui n'a pas de quoi faire blanchir son surplis. La bonne femme donne un sou ; c'est le denier de la veuve. La marchande aisée laisse échapper la petite pièce de monnaie blanche. L'homme opulent laisse ostensiblement tomber un gros écu, pour peu qu'il puisse être remarqué. C'est peu de chose que tout cela.

Mais lorsque le prêtre au surplis sale est appelé auprès d'un mourant dont les organes débilités sont susceptibles de toutes les impressions qu'on veut leur communiquer, lorsque pour le bien de son âme ses plus proches parents se retirent et le livrent à l'homme de Dieu, alors la bourse du prêtre s'ouvre le Dieu vengeur paraît, l'enfer est au pied du lit du mourant, le mourant tremble, la bourse s'emplît, et le paradis est là,

Ce qui me persuade que je pourrais bien avoir raison, c'est que tout chrétien qui ne laissait rien autrefois par son testament à l'Eglise, mourait excommunié ; c'était de droit. Mais, comme l'Eglise est une mère de bonté, elle prenait la peine de tester pour le défunt. Elle se faisait payer le legs qu'elle s'était donné ; après quoi, elle levait l'excommunication, et permettait qu'on enterrât le mort en terre sainte.

Aujourd'hui, les choses se font avec moins d'éclat.

Le pape Grégoire IX avait ordonné, et le roi saint Louis avait sanctionné, qu'un prêtre serait toujours présent à la rédaction d'un testament ; et, à faute de ce, le notaire et le testateur sont excommuniés. — Voyez les œuvres de Joinville, contemporain et presque ami de saint Louis ; lisez ses ordonnances.

Pas intéressée comme on voit, la bonne sainte mère l'Eglise !

L'ORDRE

L'ordre est un sacrement que confère à un laïque un prêtre qui l'a reçu lui-même d'un autre prêtre.

Mais Dieu-Jésus ni les apôtres n'ont jamais ordonné personne, et nul ne peut donner ce qu'il n'a pas. De qui donc le premier prêtre chrétien a-t-il reçu l'ordre de prêtrise ?

« Je suis pape ! » s'écria Sixte-Quint, chargé de terminer les divisions et les irrésolutions du conclave. Le premier ecclé-

siastique chrétien a dit de même sans aucun doute : « Je suis prêtre ! »

Et voilà.

Seulement, puisque l'état de prêtre suppose aux yeux des naïfs fidèles des masses de qualités merveilleuses, le sacrement de l'ordre devrait les conférer pour de bon.

Bon nombre de prêtres — pour ne pas dire la plus grande partie — sont des saligands de la pire espèce, malgré leur vœu de virginité.

Je ne m'explique pas bien pourquoi, pour faire un prêtre, l'évêque coupe un rond de cheveux (la tonsure) au nouvel oint du Seigneur, ce qui fait ressembler sa tête à un cul de singe. Je ne vois pas trop quelle efficacité peut avoir cette opération.

Il y aurait, il me semble, une autre opération à faire, qui serait bien plus efficace ; mais ce qu'il s'agirait, selon moi, de couper au jeune prêtre ne consiste pas du tout en une touffe de cheveux.

LE MARIAGE

Le mariage, chez toutes les nations civilisées, n'a jamais été qu'un contrat entre les parties, qui assure l'hérédité des biens et constate la naissance des enfants légitimes.

Les prêtres chrétiens en ont fait un sacrement, je ne sais à quelle époque ; car, bien que je sois théologien profond, ainsi que je ne cesse de vous le prouver, j'avoue que je ne sais pas tout.

Il y a, dans la bibliothèque Sainte-Genève du Panthéon, de cinquante à soixante rayons chargés de livres inutiles et ignorés, dits pourant livres sacrés, et j'avoue que je n'ai pas eu la patience arch-angélique de les feuilleter tous.

Quelle que soit l'époque où d'un contrat civil on a fait un sacrement, on retrouve dans celui-ci le doigt de Dieu, qui entend que ses ministres surveillent les actions des hommes, mêmes celles qui doivent être enveloppées des ombres du mystère et des voiles de la pudeur.

Que les prêtres veuillent nous marier à leur manière, cela pourrait passer à la rigueur ; que dans leurs prières ils prétendent à éloigner les maléfices, et qu'ils conjurent surtout les fabricants d'appendices branchus pour maris confiants, cela pourrait passer encore ; mais qu'au moins ils laissent faire quand ils ont fini, et qu'un jeune mari, bien organisé, puisse « croître » de six pouces et plus, et « multiplier » à l'avent, sans que personne vienne y mettre le nez,

Pas du tout !... Les conjoints, bien et dûment unis selon le dieu des prêtres, ne pouvaient coucher ensemble, autrefois, sans en avoir acheté le droit à l'évêque ou au curé. Cela s'appelle faire argent de tout.

Pas du tout !... On n'avait pas encore, autrefois, les prémices de sa femme en donnant tout ce qu'on possédait à l'évêque ou au curé ; les seigneurs en étaient venus au point d'envoyer le nouveau marié coucher dans sa grange, et de coucher, eux, la première nuit avec l'épousée, lorsqu'elle en valait la peine. Les maîtres osent tout, quand les valets sont des lâches. Ce droit s'appelait le droit de *cuissage*. Les prélats et les abbés, devenus seigneurs, voulurent aussi jouir de toute l'étendue de leurs droits, et ils n'avaient plus besoin d'argent quand la jeune femme était jolie. Comme il était un peu scandaleux qu'un prêtre allât dire la messe sortant du lit d'une femme mariée la veille à un autre, ces seigneurs mitrés se contentèrent par la suite d'une double redevance, au moyen de laquelle ils permirent à l'époux d'avoir les prémices de sa femme.

Pas du tout !... Après avoir laissé dévirginer sa femme, ou avoir payé pour ne pas laisser faire cette besogne par un autre, on ne savait pas encore si l'on était bien ou mal marié. Le pape se rendit l'arbitre des mariages que lui-même avait autorisés. Sous prétexte de spiritualité, d'affinité, etc., il prononçait la nullité d'un lien qu'il appelait « incestueux. » Il excommuniait les souverains qui, en dépit de ses ordres suprêmes, tenaient encore à leurs femmes ; il déclarait leurs enfants illégitimes ; il déliait les sujets du serment de fidélité.

Ce n'était pas encore tout. On avait ou l'on n'avait pas dévirginé sa femme, le pape vous laissait bien tranquille, et vous croyiez votre mariage archi-cimenté. S'il vous arrivait de dire que votre femme avait un défaut de conformation tel que l'angustie du vagin, le pape Innocent III envoyait des matrones qui, les lunettes braquées, visitaient madame, sans qu'elle ni vous osassiez y trouver à redire. De quoi Innocent III se mêlait-il ? et que n'envoyait-il des carmes au lieu de matrones ? Le second moyen eût été plus sûr et n'eût pas été peut-être plus extravagant que le premier. Au reste, madame et monsieur s'en seraient bien trouvés.

Si je ne vous dis pas à quelle époque le mariage est devenu sacrement, je vous prouve, je crois, que, comme les autres, il a été fait morceau par morceaux ; car vous ne trouverez nulle part dans l'évangile qu'il soit question de toutes ces façons de procéder. Et j'ajouterai une preuve encore, c'est que la polygamie fut non seulement tolérée, mais autorisée longtemps, parmi les catholiques romains.

C'est bien assez d'avoir une femme quand elle est bonne ; c'est beaucoup trop quand elle ne l'est pas. Mais les rois de la première race, rois déjà très chrétiens, avaient plusieurs femmes, sans doute avec le consentement du pape, auquel ils n'eussent osé déplaire.

Gontran avait épousé Vénérande, Mercatrude et Ostregille. Childebart avait épousé Méroslède, Marcovère et Théodégile. Dagobert 1^{er} avait aussi trois femmes légitimes ; Théodebert en avait deux ; son oncle Clodomir en avait quatre. Je ne sais pas, par exemple, si ces dames étaient toujours d'accord.

— Je ne vois là qu'une simple tolérance, me direz-vous. Où est l'autorisation ?

— La voici :

L'an 726, le pape Grégoire II écrivait au prédicateur Boniface, qui le consultait : « Si une femme est atteinte d'une maladie qui la rende peu propre au devoir conjugal, le mari peut se marier à une autre ; mais il doit donner à sa femme malade les secours nécessaires. »

Or, le pape Grégoire II n'ajoutait point : « Mais si la femme malade redevient propre au devoir conjugal, le mari renverra une des deux femmes, » voilà donc la polygamie autorisée.

Et c'est l'Eglise qui vient crier contre le divorce?... Peste, elle a du toupet !

L'Eglise proclame le mariage indissoluble, et elle anathématise les partisans du divorce ; seulement, si vous n'êtes pas content de votre femme et si vous avez, bien entendu, le gousset bien garni, vous n'avez qu'à vous adresser, pour obtenir une séparation, à ce vieux coquin qu'on nomme le pape. Le vieux coquin ne prononcera pas le divorce, oh ! non ! Mais il proclamera que votre mariage est annulé.

Ça a l'air d'être la même chose. Eh bien, pas du tout. Le divorce laisse vos enfants légitimes, tout en vous donnant le droit de convoler à de nouvelles noces, tandis que l'annulation du mariage fait de tous vos enfants des bâtards.

Telle est la moralité de l'Eglise.

DE LA PREDESTINATION OU GRACE

Lorsque les prêtres chrétiens se furent bien agités, bien débattus, bien gourmandés pour arranger leurs sacrements du mieux possible, et cependant assez mal, les gens raisonnables espéraient qu'ils se tiendraient tranquilles, et qu'on pourrait l'être enfin, en paraissant en tout de leur avis : le sage, comme le grand homme, sait sacrifier à la paix. Pas

du tout; ils abandonnèrent des chimères pour en adopter d'autres.

Ils reconnaissent une Providence qui régit tout, et ils blasphèment contre cette Providence en admettant qu'elle accorde la grâce à quelques êtres privilégiés, et qu'elle la refuse à la presque totalité des humains.

Mais pourquoi Dieu refuse-t-il sa grâce aux uns et l'accorde-t-il aux autres? que ne la donne-t-il à tous? ce qui serait bien plus équitable.

— J'en conviens, répond saint Thomas d'Aquin. Mais comment justifier certaines choses, certaines actions faites par certaines gens, si la grâce ne leur est pas refusée? Et ce fameux passage de l'Evangile: « Il y a beaucoup d'appelés, mais il y a peu d'élus, » peut-on le supprimer?

— Ah! c'est pour justifier un passage de l'Evangile que vous avez imaginé la grâce?

— Sans doute, monsieur. Nous ne nous sommes jamais entendus là-dessus; mais nous avons la prédestination, c'est-à-dire la grâce, et beaucoup d'espèces de grâces, avec des divisions et des subdivisions: nous avons la grâce intérieure, la grâce médicinale, la grâce extérieure, la grâce de santé, la grâce coopérante, la grâce suffisante, la grâce congrue, la grâce prévenante et quelques autres grâces sur lesquelles les révérends pères Soto, Tournell, Molina ont écrit, et très longuement. Lisez encore le docteur en théologie Cajetan, qui est aussi clair que tous ses collègues.

Voltaire, qui aimait la plaisanterie, a défini les effets de la grâce par une comparaison parabolique.

« Le roi de Maroc, Muley-Ismaël, eut, dit-il, cinq cents enfants; il leur donna à dîner à tous, et il leur parla ainsi à la fin du repas :

— « Je suis Muley-Ismaël, qui vous ai engendrés pour ma gloire, car je suis fort glorieux. Je vous aime tous tendrement; j'ai soin de vous, comme une poule couve ses poussins. Or donc, j'ai décrété qu'un de mes cadets aurait le « royaume de Tafilet, qu'un autre posséderait à jamais le « Maroc; et pour mes autres chers enfants, au nombre de « quatre cent quatre-vingt-dix-huit, j'ordonne qu'on en roue « la moitié et qu'on brûle le reste; car je suis le seigneur « Muley-Ismaël, »

LES IMAGES, LE CARÊME, LES CASUISTES

Pendant qu'on disputait sur la grâce, il y avait grand bruit au sujet des images.

Les chrétiens, qui trouvaient d'abord que le cœur était le seul temple digne de Dieu, parce qu'ils étaient pauvres,

avaient bâti Sainte-Sophie de Constantinople, aussitôt qu'ils l'avaient pu, et ils trouvèrent très bon d'avoir de beaux tableaux et de belles statues, dès qu'ils purent les payer.

Les uns prétendaient que le culte des images était idolâtrie, les autres soutenaient que non ; et en dépit du parti de l'opposition, les églises furent décorées de l'image de Dieu le père, portant belle barbe grise ; de celle de son cher fils pendu à un gibet ; et comme on ne savait comment peindre le Saint-Esprit, on en fit un pigeon.

L'empereur Léon, qui n'aimait ni les pigeons, ni les gibets, ni les barbes grises, les supprima de son autorité privée ; mais, en 787, Irène, veuve de Léon, impératrice très chrétienne, qui fit crever les yeux à son fils, rétablit les images qui depuis se sont maintenues ; et c'est à elle que nous devons nos petites vierges, nos petits bons-dieux et nos « agnus del. »

Pendant qu'on disputait sur tout cela, on disputait encore sur le carême.

Jésus avait dit à ses apôtres : « Prenez ce qu'on vous donnera. » (Saint Luc, chap. X, verset 8.) — Saint Paul avait écrit aux Corinthiens, chap. VIII : « Ce qu'on mange n'est pas ce qui rend agréable à Dieu ; si nous mangeons, nous n'aurons rien de plus devant lui, ni rien de moins, si nous ne mangeons pas. »

Il était difficile de trouver dans ces deux passages l'institution du carême, et bien des gens n'en voulaient pas.

On leur répondit que le carême avait été visiblement institué par Jésus-Christ, qui jeûna quarante jours dans le désert.

Ils répliquaient que ce jeûne ne coûtait rien à Jésus, qui avait deux natures ; que c'était sûrement la nature divine qui faisait carême, parce qu'il n'est pas de nature humaine qui puisse résister à un jeûne absolu de six semaines.

Malgré les opposants, le carême passa. On mit les mutins à la raison en les brûlant ; et, quand il n'y eut plus de mutins, on permit à tout le monde de faire gras, moyennant une dispense qui se payait et se paye encore très cher à monsieur le curé.

Une fois le carême établi, on se mit à ergoter sur les cas de conscience.

De graves docteurs méditèrent profondément sur le plus ou moins d'énormité des péchés, sur les pénitences plus ou moins graves qui peuvent les expier.

Ils firent de leurs méditations un métier ignoré jusqu'alors ; ce sont ces messieurs qui sont connus sous la dénomination « de casuistes. »

Nous avons vu, au chapitre de la confession, l'abbé Olivier Piquand faire merveille de subtilité pour autoriser le chantage.

Mais l'abbé Piquand n'est qu'un petit garçon auprès des casuistes de l'époque d'Escobar.

Parmi les fins lapins de ce temps, personne n'a montré une expérience aussi consommée en ce genre que le révérend père Sanchez, jésuite. Il avait essayé de tout.

Comme cet ouvrage n'est pas une publication à scandale et comme malgré notre allure plaisante nous tenons à faire avant tout de l'histoire et de la discussion scientifique, nous nous contenterons de reproduire dans leur texte latin quelques-unes des diverses questions que pose ce père Sanchez.

Il demande :

- *Utrum liceat extra vas naturale semen emittere ?*
- *De alterâ feminâ cogitare in coïtu cum sua uxore ?*
- *Seminare consulto, separatim ?*
- *Congredi cum uxore, sine spe seminandi ?*
- *Impotentia, tactibus et illecebris opitulari ?*
- *Se retrahere quando mulier seminavit ?*
- *Virgam alibi intromittere, dum in vase debito semen effundat ?*

Il discute :

- *Utrum virgo Maria semen emiserit in copulatione cum Spiritu Sancto ?*

Il y a dans le révérend père Sanchez beaucoup d'autres gentilleses du même genre, et je suis bien fâché de ne pouvoir traduire celles-ci en français.

LES MARTYRS

Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'on nous dit, sans rire, que le christianisme, que vous avez vu former pièce à pièce, est scellé du sang des martyrs, morts, selon les livres chrétiens, avant la tenue du premier concile de Nicée.

Or, vous savez ce qu'on a fait depuis ce temps-là.

Apparemment, c'est que le sang des martyrs a tout scellé, par un effet rétroactif.

Voyons un peu ce que c'est que ces martyrs.

Saint Polyeucte s'avise d'entrer dans un temple au moment des sacrifices. Il renverse tout ; il bat le pontife. On le punit, et l'on fit bien.

Un chrétien déchire et foule au pieds publiquement un édit de l'empereur Dioclétien. On le punit, et ses frères en font un saint. — Qu'il soit saint là-haut, à la bonne heure,

puisque tout s'y fait de travers; mais, ici-bas, quand on trouble l'ordre public, on doit être puni.

Nous lisons, dans l'histoire ecclésiastique, que Novatien disputait à Cornelle le siège épiscopal de Rome, que Novat disputait à Cyprien celui de Carthage. Les partisans de ces quatre dignes prêtres assassinaient leurs adversaires à la plus grande gloire de Dieu. L'empereur Décius, qui n'aimait pas les assassins, fit punir tous ceux dont on put se saisir; et les schismatiques des quatre côtés crièrent à la persécution, et leurs enfants crièrent à la persécution, et nos chers abbés crient encore à la persécution, et les bonnes femmes, leur écho, crient encore que Décius, dont elles n'ont pas lu l'histoire, fut un monstre.

Je sais bien qu'on trouve dans la *Légende dorée* par Jacques de Voragine (archevêque de Gênes au ^{xiii}^e siècle), des martyrs d'un genre étonnant.

L'auteur sacré y fait jouer un grand rôle à l'empereur Adrien, lequel, selon l'histoire, gouvernait tant bien que mal l'univers connu, et se délassait de ses travaux au milieu d'une cour empressée à lui plaire.

• Savez-vous à quoi il s'amuse, dans la *Légende dorée*?

Il fait fendre un chrétien depuis le front jusqu'au bas du ventre; il fait ouvrir le frère de celui-là depuis les épaules jusqu'aux hanches; il fait rompre vif le troisième frère de ces deux; il fait percer le quatrième frère à l'estomac; il fait percer le cœur à un cinquième, égorger le sixième, et fourrer dans la poitrine du septième un paquet d'aiguilles; enfin, il fait noyer sainte Symphorose, leur maman.

Jacques de Voragine, qui en même temps qu'archevêque était dominicain, ne savait seulement pas qu'aucun de ces supplices n'était en usage chez les Romains; monseigneur Jacques méritait d'être capucin.

Vous trouverez aussi dans la *Légende dorée* qu'Antonin le Pieux fit mourir sainte Félicité et ses sept enfants; car les grandes saintes ont toujours sept enfants.

Vous trouverez sept vierges d'Ancyre, dont la plus jeune a soixante-neuf ans, être condamnées à être violées par les jeunes gens de la ville; et les jeunes gens de la ville reculant, comme de raison, il reste démontré que Dieu prend soin de la pudicité de ses vierges.

Vous trouverez sainte Perpétue s'ébattant toute nue contre un coquin qui voulait... vous savez bien; et sainte Perpétue, devenue tout à coup homme, et homme vigoureux, rossé son adversaire.

Vous y trouverez saint Symphorien déclaré coupable de

lèse-majesté divine et humaine, quoique les Romains ne connussent pas cette formule-là.

Vous y trouverez un petit bonhomme, nommé saint Romain, à qui l'on coupe la langue et qui jase comme un merle après l'opération.

Vous y trouverez mille et une aventures plus impossibles les unes que les autres.

On objectera peut-être que ce livre n'est pas donné par les prêtres comme ayant l'autorité des évangiles. Soit ; mais il n'en est pas moins vrai que c'est dans ce bouquin-là que nos jeunes séminaristes étudient l'histoire (?) des martyrs.

A la liste aussi prodigieuse que fausse de ces martyrs il y a d'ailleurs un témoignage irrécusable à opposer ; c'est celui d'Origène, contemporain, et chrétien aussi follement zélé qu'un autre.

Voici ce qu'il dit au livre III de son ouvrage *contre Celse* :

« Il y a eu très peu de martyrs, et encore de loin en loin. Cependant, les chrétiens ne négligent rien pour faire embrasser leur religion à tout le monde ; ils courent dans les bourgs, dans les villes, dans les villages. »

Mais, en admettant même (une seconde) que toutes ces fables absurdes soient vraies, qu'est-ce que cela pourrait bien prouver, je vous le demande ?

Monsieur le curé, d'une voix solennelle, répondra :

« — La mort des martyrs prouve la vérité de la religion ; car on ne meurt pas pour l'erreur. »

Pardon, l'abbé, vous n'y êtes pas. On meurt pour son parti, et non pour la vérité ; on meurt parce qu'il y a des imbéciles opiniâtres d'une part, et des barbares de l'autre.

Regardez-vous comme des martyrs les protestants et les juifs, que vous avez charitablement grillés à petit feu ?

Regardez-vous comme des martyrs les Osmanlis, qui se sont fait tuer pour conquérir au prophète Mahomet une partie de l'Asie et de l'Afrique ?

Pensez-vous que ces gens-là aient cru mourir pour l'erreur ?

Les protestants, les juifs, les Turcs, ayant leurs martyrs, en ont fait des saints, de même que les catholiques ont béatifié les leurs.

Toutes les religions ont leurs martyrs et leurs miracles. Il n'est pas un sectateur qui ne défende sa secte au nom de son dieu. Et cela ne réussit à prouver qu'une chose : c'est que partout on trouve les moyens de persuader la canaille et de la faire aboyer, quand les chefs temporels sont canaille eux-mêmes.

Les cléricaux se déchaînent avec fureur contre quelques

empereurs romains qui ont véritablement châtié quelques sujets insolents, perturbateurs et meurtriers.

D'autre part, ils n'ont pas assez d'éloges pour les monstres qui, comme Constantin, ont favorisé leur abominable religion.

Prenez par exemple l'empereur Théodose; en voilà un à qui les écrivains ecclésiastiques prodiguent les adjectifs les plus flatteurs. Saint Jean Chrysostome l'appelle Théodose le pieux, Théodose le clément, Théodose le juste, Théodose le saint, le grand Théodose.

Et qu'a-t-il fait, ce bonhomme-là, pour mériter tous ces titres pompeux?

Les habitants d'Antioche lui demandent une diminution sur l'impôt, et il en fait périr la plus grande partie.

Une autre fois, il fait massacrer quinze mille hommes à Thessalonique.

Et saint Jean Chrysostome ne parle pas de cela! Ce sont des vétilles qui ne valent pas seulement la peine d'être mentionnées!

Mais il appelle Théodose grand, pieux, clément, etc., parce que ledit Théodose était consubstantionnel, c'est-à-dire croyait à la présence réelle, et non à la présence figurée, de Jésus dans l'hostie, et parce que ledit Théodose persécuta vertement les anti-consubstantionnels.

Saint Jean Chrysostome laisse, on le voit, percer son petit bout d'oreille.

HÉRÉSIES A LA DOUZAINES ET AU CENT

Si vous n'aviez vu, cher lecteur, que chaque secte a ses martyrs et ses miracles, si vous n'étiez persuadé que des hommes qui disputent toujours ne disputent pas sur des problèmes de géométrie, ne seriez-vous pas convaincu que ces chrétiens, qui font tant de bruit de leurs martyrs, vivaient entre eux dans la plus entière union?

Mais, hélas! je vous l'ai déjà dit, dès le premier siècle du christianisme, on comptait environ cinquante hérésies ou schismes, et cela au moment où le Saint-Esprit s'était communiqué avec toutes ses lumières et l'abondance de ses grâces, comme dit le catéchisme.

Saint Pierre, reniant Dieu-Jésus, fut le premier schismatique. Saint Paul, refusant de baptiser les Corinthiens, et coupant le prépuce à son disciple, fut le premier hérétique.

C'est sans doute pour cela que cinquante mille malheureux et plus ont été brûlés par la sainte Inquisition, comme atteints et convaincus de judaïsme, ou comme coupables de cette hérésie.

Et notez bien que je ne donne pas tort à l'Inquisition ; car pourquoi ces malheureux-là voulaient-ils s'en tenir à la lettre primitive de la religion ? pourquoi n'acceptaient-ils pas cette chère religion à mesure que messieurs les prêtres l'arrangeaient !

Je vous ai cité comme premiers hérétiques ou schismatiques les Galiléens, les Nazaréens, les disciples de Jean, les Cérinthiens, les Théodosiens, et tant d'autres dont les noms riment à rien.

Il est indubitable que le siège de l'Empire ayant été transporté à Constantinople, l'Eglise grecque avait la suprématie sur toutes les autres, et le patriarche de cette Eglise était de fait et de droit le véritable souverain pontife de la chrétienté.

Les évêques de Rome, autrement dits « papes, » qui profitaient, pour s'agrandir, de l'absence des empereurs, s'agrandirent au point de ne vouloir céder en rien au patriarche de Constantinople.

C'est dans cette capitale, ou dans les villes voisines, que se tenaient les conciles. L'évêque de Rome ne manquait pas d'y envoyer des représentants, que depuis on a appelés des « légats. » Ces représentants étaient plus ou moins impertinents, selon que les circonstances étaient plus ou moins favorables.

Ainsi, au concile de Chalcédoine, tenu en 451, naquirent les divisions qui amenèrent le schisme des deux Eglises, que le Saint-Esprit inspirait alors toutes deux ; ce qu'elles croient fermement encore, chacune en sa faveur. D'autre part, ces deux Eglises se reprochent mutuellement de ne plus être inspirées, ni l'une ni l'autre, par le Saint-Esprit ; et, dame, toutes deux pourraient bien avoir raison.

Les deux Eglises séparées, le patriarche ne ménagea plus le pape, qu'il considérait comme un simple évêque soumis à sa discipline.

Dans le concile convoqué en 680 par Constantin le Barbu, le patriarche condamna le pape Honorius 1^{er} comme coupable d'hérésie monothélite, c'est-à-dire ayant soutenu que Dieu-Jésus n'a qu'une volonté.

Plus tard, l'Eglise grecque excommunia et déposa, par contumace, le pape Nicolas 1^{er}.

L'Eglise romaine, assez forte alors pour disputer le gâteau, se donna le petit plaisir d'anathématiser à son tour l'Eglise grecque, dans un petit concile convoqué dans l'assez petite église de Saint-Jean de Latran.

Vous croyez peut-être que les membres de l'Eglise romaine s'entendirent parfaitement, une fois qu'ayant abandonné

l'Eglise-mère ils eurent constitué leur petite religion à part ?

Oh ! que nenni !

Le pape Jean XXII fut déclaré hérétique pour avoir assuré que les saints ne jouiraient de la vision beatifique qu'après la résurrection.

Ce Jean XXII était un franc scélérat, ainsi que nous le verrons plus tard. Mais, enfin, je crois qu'il ne se trompait pas en affirmant qu'il n'y aurait pas de vision béatifique avant la résurrection. Sur ce point, je suis entièrement de son avis. Que la résurrection ait lieu, et j'accorde tout ce que l'on voudra ; mais, tant que les morts restent morts, je ne vois pas pourquoi j'aurais la naïveté de croire que leur âme habite dans un monde que jamais aucun vivant n'a aperçu.

Alexandre VI (Borgia) et quelques-uns de ses confrères commirent bien quelques peccadilles ; toutefois, on se garda bien de les accuser jamais d'être hérétiques, vu que le vol, le viol, l'empoisonnement, le meurtre, la sodomie et l'inceste ne sont pas des hérésies.

Vous croyez sans doute qu'il n'y a jamais eu qu'un pape à la fois, parce que le Saint-Esprit sait bien qu'il n'en faut nommer qu'un ?

Pas du tout.

Plusieurs fois il y eut en même temps trois papes, dont deux sans doute étaient hérétiques et schismatiques, et je ne saurais dire lesquels, parce que j'ignore vraiment qui des trois le Saint-Esprit avait nommé.

Vous croyez peut-être qu'un pape, en possession paisible de la tiare, laissait dormir en paix la cendre de son prédécesseur ?

Pas du tout.

Etienne VII fit exhumer Formose et voulut qu'on mutilât son cadavre. Etienne punissait-il Formose du crime d'hérésie, ou en était-il lui-même entaché ?

Nous comptons, de compte fait, quarante schismes qui ont souillé la papauté. Des quarante, vingt-sept ont fait couler beaucoup de sang ; mais ce n'est pas la faute des vicaires de Dieu, c'est à mon avis la faute de ceux qui veulent bien croire au pape.

Luther et Calvin étaient sans doute de mauvais moines, et un mauvais moine ne saurait être un bon prêtre ; mais ils prêchèrent des hommes fatigués du joug papal, et voilà encore deux grandes hérésies dans l'Eglise romaine, toujours conduite par le Saint-Esprit.

Un jeune religieux jacobin suisse, nommé Yetzer, était mal avec son prieur ; son prieur l'empoisonna dans une hostie saupoudrée d'arsenic. Yetzer, fortement constitué, résista à la violence du poison, et se plaignit à l'évêque de Lausanne. Le saint prélat, indigné qu'un moine osât se plaindre de son supérieur, voulut qu'on imposât silence au plaignant en

le suffoquant dans une chemise de soufre. Les Bernois appelèrent du jugement, firent apostasier Yetzer, et apostasierent avec lui. Encore une hérésie, au grand déplaisir de notre saint père le pape.

Henri VIII d'Angleterre, semblable au roi David, détestait l'adultère; supérieur au roi David, il détestait la fornication. Jamais il ne coucha avec une jolie femme qu'elle ne fût légitimement à lui. Mais il avait un moyen sûr et digne d'un monarque de se défaire de celles dont il était las : il leur faisait couper le cou. Le pape Clément VII, qui avait des différends avec le roi d'Angleterre, ne manqua pas de relever ce qu'avait d'incorrect cette manière de convoler à de nouvelles noces; mais il ne s'attendait point à ce qui arriva : Henri VIII se fit pape d'Angleterre et d'Irlande. Encore une hérésie.

Je ne finirais pas sur la nomenclature des hérésies qui sont toutes consignées dans l'histoire de la religion réformée, dans l'histoire ecclésiastique, etc.; mais ce qu'il y a de drôle, c'est que tous ces hérétiques-là s'accusent mutuellement d'hérésie.

Et les protestants vont plus loin encore que le pape : ils prétendent qu'il est visiblement l'Antechrist.

Voici comment Voltaire, qui n'était ni protestant ni ultramontain, mais simplement sceptique, définit à peu près l'Antechrist :

« Le Christ a vécu juif, et vous faites brûler les juifs; il a vécu pauvre, et vous êtes riche; il a payé le tribut, et vous exigez des tributs; il a été soumis aux puissants, et vous êtes devenu puissant; il marchait à pied, et vous allez en carrosse; il mangeait tout ce qu'on lui donnait, et vous nous défendez de manger une côtelette le vendredi; il défendait à Pierre de tirer l'épée, et vous avez une armée de plusieurs milliers d'hommes. Donc, faisant tout le contraire de ce que faisait le Christ, vous êtes l'Antechrist. »

C'est un grand impie que ce Voltaire. Seulement, voilà; ce diable d'homme a toujours raison !

Moi, j'avoue que je ne sais pour qui prendre parti, de l'Antechrist ou des hérétiques. Je crois que je resterai neutre, jusqu'à ce qu'il plaise au Saint-Esprit de m'inspirer; et, s'il a cette bonté, je le supplie surtout d'être d'accord avec lui-même.

En attendant cette inspiration, je trouve très chrétien qu'on persécute les hérétiques, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas de l'avis des plus forts; car les plus faibles ne persécutent jamais.

Je trouve fort chrétien encore qu'au seul nom d'hérétique on entre en fureur. C'est par là qu'on parvient à fêter le grand saint Barthélemy.

Notre bon roi saint Louis disait à Joinville : « Quand un laïc entend médire de la religion chrétienne, il doit la dé fendre non seulement de paroles, mais à bonne épée tran chante, et en frapper les médisants à travers le corps, tant qu'elle peut entrer. » (*Ducange*, page 1. Il a remis en français le jargon de Joinville.)

Il est fâcheux que saint Louis détestât plus les infidèles que les médisants de son royaume, à qui il pouvait imposer silence. Il ne fût pas mort de la vérole sur la côte d'Afrique, s'il n'eût été plaider à coups de sabre, devant des gens qui ne le comprenaient point, la cause de Dieu, — qui, du reste, ne l'avait pas chargé de cette mission.

LE CÉLIBAT DES PRÊTRES

A propos d'hérésies, quelle bévue j'allais faire ! J'ai jeté un coup d'œil sur celles qui ne présentent qu'un fatras insipide, où l'on ne trouve pas le mot pour rire, et j'en laissais une bien ridicule, bien drôle, et qui peut nous égayer un peu.

Il y a des gens qui disent :

— Dieu m'a fait un estomac pour digérer, des mains pour saisir les objets, des jambes pour marcher ; et il m'a donné la virilité, afin... que je ne m'en serve pas.

Les apôtres, eux, n'étaient pas de cet avis.

Ils disaient au contraire :

— Dieu m'a donné tous mes membres pour que je m'en serve. S'il m'a créé homme, c'est afin que je fasse œuvre de ma virilité, c'est pour que je contribue à la reproduction de l'espèce humaine.

Et leur précepte était : « Croissez et multipliez. » Et ils fai saient usage de leur virilité, et beaucoup.

Par conséquent, tenir une conduite opposée à celle des apô tres, c'est hérésie, incontestablement.

Or, saint Paul, le grand apôtre du christianisme, ne faisait pas ses petits coups à la sourdine. S'il faisait œuvre de viri lité, c'était selon les lois de l'époque et d'une façon légitime.

On sait qu'il fut éperdument amoureux d'une certaine do moiselle Gamaliel et qu'il la manqua ; mais il se maria à une autre, à ce que dit positivement saint Clément d'Alexandrie (*Stromat.*, livre III).

Le même saint, au livre VII du même livre, nous apprend que le chef des apôtres lui-même, le premier pape, saint Pierre, avait des enfants. Sainte Pétronille, dont on célèbre la fête le 31 mai, était une des filles du fondateur de la religion chré tienne.

Bien mieux, nous lisons dans le Nouveau Testament lui-

même, aux *Actes des Apôtres* (chap. XXI), que les filles de saint Philippe prophétisaient ; ce qui ne prouve pas qu'elles aient réellement prophétisé, mais ce qui prouve qu' saint Philippe était marié.

Saint Eusèbe (livre III, chapitre 29) dit que saint Nicolas, choisi par les apôtres pour être adjoint à saint Etienne dans l'apostolat, avait une très belle femme, avec laquelle il ne se mortifiait point à la façon du bienheureux Robert d'Arbrissel ; — et saint Nicolas avait raison.

Mais, selon l'usage de la plupart des maris qui ont de très belles femmes, saint Nicolas était jaloux de la sienne, et notre saint avait tort ; car cette maladie-là ne remédie à rien.

Les apôtres, qui pensaient comme moi sur le chapitre de la jalousie, le tancèrent vivement.

Contre l'usage des maris jaloux, saint Nicolas amena sa belle femme au milieu de l'assemblée, et, pour faire voir qu'en véritable apôtre il était maître de lui, il dit ces propres paroles à ses confrères :

— Que celui qui la voudra, l'épouse.

Saint Eusèbe ne dit pas que personne prit saint Nicolas au mot. Mais son historiette prouve non seulement que les premiers successeurs des apôtres se mariaient, mais qu'ils étaient sujets à toutes les faiblesses des maris.

Les apôtres entendaient si bien que leurs successeurs se mariaient que Paul écrivait à Tite (chap. I) :

« — Choisissez pour prêtre celui qui n'aura qu'une femme ayant des enfants fidèles, et non accusés de luxure. »

Il donne les mêmes conseils à Timothée (chapitre II I, verset 2).

Je trouve dans les *Constitutions apostoliques* (livre IV, chap. I^{er}), ouvrage très postérieur :

« — L'évêque ne peut avoir qu'une seule épouse, laquelle sera chargée des soins de sa maison. »

Cela démontre du moins que les évêques pouvaient avoir une femme ; une seule, mais une.

Voici comment le clergé fut amené à prendre pour règle le célibat, contrairement à ce qu'avaient dit et fait les apôtres :

Le cléricisme étant un corps de malfaiteurs étroitement unis entre eux et parfaitement organisés pour l'exploitation des imbéciles, le clergé eut bientôt senti qu'il n'aurait à compter tout à fait sur ses membres que le jour où ils se détacheraient de la société pour être entièrement à l'Eglise, et le clergé sentait bien.

Je pense, comme lui, qu'une femme aimable, de jolis enfants, feraient souvent oublier à un bon curé et le pape et ses bulles, et il faut qu'un curé qui fait bien son métier ressemble à une sentinelle, qu'il ait toujours l'œil et l'oreille au guet,

qu'il ne reconnaisse personne et qu'il suive strictement sa consigne.

C'est d'après ce principe que plusieurs évêques proposèrent au fameux concile de Nicée, en l'an 325, qu'il ne fût plus permis aux prêtres ni aux évêques de coucher avec leurs femmes.

Il y avait à ce concile un évêque de Thèbes, nommé Paphnuce, surnommé le martyr, qui s'opposa vigoureusement à la motion. Il déclara que coucher avec sa femme n'avait rien d'impur, que c'était chasteté, et il ramena le concile à son avis. (Voyez Hermias Sozomène, écrivain religieux, auteur d'une *Histoire ecclésiastique*, livre 1er ; voyez aussi Socrate le Scolastique, qui continua l'œuvre d'Eusebe de Césarée.)

Le bon saint Paphnuce ne se doutait pas des avantages du célibat. Il n'avait pas l'idée des jolies gouvernantes, des dévotes qui se laissent diriger, et d'un tas de moyens innocents d'apaiser certaines ardeurs des sens ; moyens qu'on trouve avec le temps, parce que l'esprit humain fait toujours des progrès.

Et la preuve que les prêtres tiennent à ne pas avoir les charges du mariage, mais à remplir tout de même les fonctions d'hommes, la preuve qu'ils ne renoncent pas aux plaisirs des sens et que leur vœu de chasteté n'est que pour la forme, c'est que le pape qui a institué comme loi canonique le célibat des prêtres, a dans son décret pontifical, « solennellement et expressément défendu aux évêques d'ordonner prêtres des hommes qui ne seraient pas au grand complet. »

Si ce grand complet ne devait servir à rien, il eût été bien plus simple et en même temps bien plus sage de mettre nos abbés dans l'impossibilité de pécher, en les arrangeant comme on faisait des prêtres de Cybèle. Je suis certain que beaucoup de maris seront de cette opinion.

D'abord, ils auraient la voix plus belle, ce qui rendrait le culte plus auguste, plus majestueux : ensuite il n'y aurait plus de scandales, ce qui est quelque chose, et il faut bien le reconnaître, le grand complet a conduit beaucoup de curés en correctionnelle et en cour d'assises (voyez la *Gazette des tribunaux*).

Ainsi, en laissant pour le moment de côté ce qui a rapport aux annales judiciaires, et pour ne citer que l'histoire, il y a bon nombre de papes qui n'auraient pas fait scandale s'ils avaient été diminués à la façon d'Origène et d'Abellard.

Jean X, par exemple, n'aurait pas cocuté à tire-larigot le marquis de Toscane, dont il aimait extrêmement la femme Théodora. Cette Théodora raffolait, à ce qu'il paraît, des individus au grand complet ; car c'est à ce seul avantage que Jean X dut d'être nommé pape par la protection de ladite Théodora.

Malheureusement pour sa sainteté, son avantage en ques-

tion ne fut pas du goût de Marozie, fille de Théodora. Marozie le fit étrangler, et elle mit sur la chaire de saint Pierre Jean XI, fils adultérin qu'elle avait eu du pape Sergius III.

Grégoire VII dut également à ses avantages personnels les faveurs de la comtesse Mathilde. Elle donna au Saint-Père sa personne et ses biens. Ce sont les Etats de la comtesse Mathilde qui ont constitué la plus grande partie des Etats pontificaux. C'est parce qu'un pape a été « aimé pour lui-même », comme on dit, que la papauté a été mise dans ses meubles.

Jean XIII, éprouvant les mêmes vellétés amoureuses que Jean X, enleva de Naples une femme nommée Catherine et vécut publiquement avec elle. Toujours la faute du grand complet !

Alexandre VI (Borgia), plus que complet probablement, fit quatre fils et une fille à Rosa Vanozza, dame romaine, mariée à Dominique Arimano. On sait que sa fille Lucrèce, très utile à ses quatre frères, le fut aussi à son papa. Voilà donc un homme que conduisait le Saint-Esprit et qui allait jusqu'à l'inceste.

Paul III s'amusait aussi à confectionner des enfants, dont il falsait ensuite des cardinaux. Il faut bien que tout le monde vive.

Ah ! par exemple, Jules III avait, dit-on, un goût fort extraordinaire : il avait pour maîtresse un joli petit garçon, dont il fit un petit cardinal, ce qui fit beaucoup jaser.

Or, comme la conduite des grands influe beaucoup sur celle des petits, les évêques, les prêtres, les moines et même les moineillons prirent aussi goût au scandale et scandalisèrent si bien qu'on fut enfin sensible au scandale.

Ces messieurs avouaient leurs petites faiblesses, comme une femme mariée convient, sans façon, qu'elle est grosse.

Voltaire cite le testament d'un Crouy, évêque de Cambrai, mort en 1517. Il laisse plusieurs legs à ses bâtards et déclare qu'il tient une somme en réserve pour ceux qu'il espère que Dieu lui fera la grâce de lui donner encore, au cas où il réchapperait de sa maladie.

Je n'ai pas osé dire qu'aucun évêque des derniers temps ait écrit de testament de ce genre ; mais il n'y a pas longues années que l'on voyait des évêques entretenir des danseuses, et on les appelait « prélats de cour. »

Aujourd'hui les évêques, comme Mgr Jean-Baptiste Maret, au lieu de courir les noceuses à la mode, attirent chez eux les petites filles et se passent sur les pauvres enfants toutes leurs ignobles fantaisies. C'est plus économique, mais cela finit toujours par l'intervention de ce « doigt de Dieu laïque, » qui s'appelle le gendarme.

Cependant, il y a toujours eu des esprits de travers qui prennent singulièrement les choses.

Au x^e siècle, le prédicateur Maillard disait en chaire : « O madame ! vous qui faites le plaisir de monsieur l'évêque ! si vous demandez comment cet enfant de dix ans a eu un bénéfice, et qui dites après : « Oh ! oh ! il fera du bien à mon « fils ; ce sera un des mieux pourvus dans l'Eglise, » etc., etc.

Le cordelier Menor disait dans un sermon « Et vous mesdames, qui faites à monsieur l'évêque le plaisir que vous savez, et qui dites après : « Oh ! oh ! il fera du bien à mon « fils ; ce sera un des mieux pourvus dans l'Eglise, » etc., etc.

Cette manière de réprimer le scandale était bien aussi scandaleuse que le scandale lui-même ; mais il y a eu et il y aura toujours scandale d'une espèce ou d'une autre, parce Dieu ne peut être représenté que par des hommes, et qu'une tiare, une mitre ou un bonnet carré ne sont pas les ételnoirs des passions.

Une danseuse meurt sans confession ; personne ne sait comment elle est morte ; il n'y a pas de scandale, si tant est que mourir sans se confesser soit scandaleux. Mais le curé le sait, il lui refuse les prières des morts et alors il y a scandale, parce que chacun parle, chacun crie tant en prose qu'en vers.

On dit au curé :

— Si les prières sont utiles aux morts, pourquoi les refusez-vous à cette danseuse, en dépit de la charité qui vous l'ordonne ? Et, si elles ne sont bonnes à rien, pourquoi les vendez-vous aux autres ? Pourquoi les faites-vous payer d'avance, ce qui vous rapproche, à un nouveau point de vue, des usuriers et des filles publiques ? Pourquoi avez-vous un tarif, tant par clerge, tant pour le drap noir uni, tant pour le drap noir galonné, tant par prêtre, tant par chanto, tant par serpent ? Vous croyez donc que les prières ne sont efficaces qu'en raison de ce qu'elles ont été payées ? Comme c'est traiter les pauvres que Dieu-Jésus aimait tant !

— Ah ! répond le curé, je refuse la sépulture par esprit de parti, et je la vends parce qu'il faut que je vive.

— Eh ! parbleu ! lui répliquera-t-on, nous travaillons tous, travaillez aussi. Saint Pierre et saint Paul gagnaient leur pain en faisant des travaux d'aiguille, et saint Pierre et saint Paul vous valaient bien.

LES PROGRÈS DE LA SECTE

Nous voici arrivés au temps présent, à hier, à aujourd'hui, et nous n'avons pas examiné comment cette petite secte

obscur, ignorée à sa naissance, s'est répandue sur une notable partie du globe et y a dominé.

Je sais bien que, lorsqu'on a prouvé la futilité du dogme, le ridicule des cérémonies, il ne reste plus rien à prouver ; mais il peut être curieux d'observer sommairement par quels degrés ont passé les successeurs d'un marchand de maque-reaux pour arriver au pouvoir souverain et venir en tutelle toutes les autres puissances.

On ignore absolument les noms des premiers pasteurs qui gouvernèrent dans l'obscurité, à Rome, l'infime troupeau des chrétiens. Ceux qui soutiennent que saint Pierre fut le premier évêque de Rome, n'ont lu que les œuvres de la sainte Thérèse et de la bienheureuse Marie-Alacoque. Qu'ils lisent la première épître de saint Paul aux Corinthiens ; ils verront que dans la première Eglise il n'y avait point de dignités ecclésiastiques.

Cette secte inconnue ou méprisée s'étendait insensiblement.

En prêchant le partage des biens, les apôtres et leurs successeurs s'adressaient à tous les instincts de fainéantise et d'avidité. A cette époque, le peuple croupissait dans l'ignorance ; il ne savait pas que la raison, le temps, la bonne politique et surtout la science peuvent seuls résoudre en faveur des déshérités de la nature la grande question sociale.

Tout le monde des malheureux examina la nouvelle doctrine. Les uns, les honnêtes gens, virent dans les apôtres des charlatans comme on en voit malheureusement trop, et méprisant leurs prédications séditieuses, ils pensèrent que le travail, la plus belle des prières, était le meilleur moyen d'améliorer leur sort. Quant aux malhonnêtes, quant aux fainéants, quant à la crapule, tout ce monde adopta avec enthousiasme la religion chrétienne.

Or, comme la canaille n'a rien à perdre et a tout à gagner dans les troubles, nos premiers cléricaux ne manquèrent point d'en susciter. Les chefs de gouvernements, républiques, royaumes ou empires, s'empressèrent dès lors de sévir contre les plus turbulents d'entre les chrétiens. Ils firent bien, mais aussitôt la secte de crier à l'oppression.

Elle se réunit, ses membres s'encouragent, les têtes s'échauffent, l'enthousiasme fait des prosélytes nouveaux, la secte devient redoutable à ses maîtres. Sur ces entrelaites, des rivalités éclatent entre divers empereurs ; la canaille chrétienne s'offre à l'un d'entre eux. S'il triomphe, elle triomphera avec lui. La canaille chrétienne triompha.

Les meneurs des chrétiens, — car il y en a en religion comme en politique, — avaient senti quels avantages ils pouvaient tirer des divisions qui agitaient l'empire romain. Jusqu'alors, ils avaient abhorré la guerre ; mais il n'est pas de principe, pas de dogme qui ne soit subordonné à l'intérêt.

Les chrétiens eurent l'habileté de se donner à Constance Chlore : ils combattirent pour Constantin, son fils; ils vainquirent son compétiteur au trône, et ils changèrent la religion de l'empire.

Constantin, empereur malgré les Romains, Constantin chrétien, devait être déserté de tout ce qui ne suivait pas la religion nouvelle. Licinius, son beau-frère, assassiné par lui; Licinien, son neveu, massacré à l'âge de douze ans; Maximien, son beau-père, égorgé à Marseille; son fils Crispus, mis à mort après avoir gagné des batailles; son épouse Fausta, étouffée dans un bain, tous ces meurtres n'empêchèrent pas les chrétiens d'en faire un saint, ce qui prouve assez qu'ils ne valaient pas mieux que lui. Mais ces crimes ajoutèrent à la haine des anciens Romains. Peut-être le désir de se soustraire à l'exécution publique déterminait-il Constantin à transférer le siège de l'empire à Bysance (aujourd'hui Constantinople); c'est à cette translation que les papes durent leur grandeur.

L'évêque de Rome jetait peut-être déjà les fondements de cette étonnante et ridicule puissance dont s'investirent ses successeurs; mais il n'avait aucune suprématie sur les autres évêques, et il n'avait aucun crédit dans Rome.

Lorsqu'Alaric, chef de barbares, assiégea cette ville en 408, le pape Innocent 1^{er} n'était pas assez puissant pour oser trouver mauvais qu'on sacrifiait aux dieux du Capitole, pour obtenir leur secours contre les Goths. En Italie, Jupiter était à cette époque encore plus fort que Dieu-Jésus.

Mais en l'an 452, lorsqu'Attila vint dévaster ces belles contrées, l'empereur envoya le pape Léon 1^{er} et deux personnages consulaires négocier avec Attila. Les papes commençaient à être des personnages.

Ils étaient loin cependant de la splendeur dont brillait le clergé d'Orient. Je juge de la différence par la conduite que tenait, à peu près dans le même temps, un Léontius, évêque de Tripoli, qui relevait du patriarche de Byzance.

Cet évêque Léontius devait son siège à l'impératrice Eusébie : celle-ci ayant désiré le voir, le saint évêque lui fit dire qu'il n'aurait point lui rendre visite, à moins qu'elle ne le reçût d'une manière conforme à son caractère épiscopal, qu'elle ne vînt au-devant de lui jusqu'à la porte, qu'elle ne reçût sa bénédiction en se courbant, et qu'elle ne se tint debout jusqu'à ce qu'il lui permit de s'asseoir.

Il faut être bien riche pour risquer ainsi de se brouiller avec sa bienfaitrice, et bien puissant pour traiter impunément sa souveraine avec cette grossière impudence.

Aussi, ce ne fut que des siècles après qu'Innocent III fut assez fat pour dire que l'évêque de Rome est le souverain maître de l'univers; que les princes, les magistrats, les évê-

ques n'ont d'autre autorité dans l'Eglise que celle qu'il veut bien leur accorder.

Ce fut plus longtemps après encore que le pape Boniface VIII dit, dans sa bulle *Unum sanctum* : « L'Eglise a deux glaives, l'un temporel, l'autre spirituel; les princes sont et doivent être soumis au dernier, et ils ne peuvent disposer de l'autre que par l'ordre et la volonté du souverain pontife. »

Quel changement depuis le jour où le dieu de ces humbles prêtres avait comparu sans résistance devant un officier de police de Jérusalem !

Mais revenons.

Après le partage du monde connu en deux empires, les papes ménagèrent longtemps les empereurs d'Occident; ces prélats n'étaient pas encore assez forts pour être impertinents.

C'est de l'empereur qu'ils recevaient la dignité pontificale, c'est à l'empereur qu'ils étaient soumis, c'est l'empereur qui les protégeait contre leurs ennemis, et ils n'en manquaient pas.

Pepin leur donna quelques terres de l'exarchat de Ravenne. Charlemagne leur avait donné la Sicile, la Corse et la Sardaigne. Il n'y avait qu'un petit cas de nullité dans cette donation; c'est que rien de tout cela n'appartenait à Charlemagne. Mais les papes prenaient toujours, vu que saint Paul a dit aux Corinthiens (chap. IX) : « N'avons-nous pas le droit de vivre à vos dépens, et de mener avec nous une femme ? » Ce mot de saint Paul n'a pas un rapport très direct à la chose; aussi, on l'appuie d'un autre « dictum » de Jésus à ses apôtres : « Prenez ce qu'on vous donnera. »

Cet autre mot ne signifie pas : « Prenez des objets volés; » mais il ne veut pas dire non plus qu'il ne faut pas les accepter. Ainsi, les papes ont pu prendre en toute sûreté de conscience. Quelle belle chose qu'une conscience de prêtre !

L'appétit vient en mangeant.

Adrien I^{er} fit valoir une donation de Constantin, qui faisait présent, à l'Eglise, de Rome et d'une portion de l'Italie.

Et ce qui prouve incontestablement l'authenticité de cette pièce, exhibée si tard, si tard, c'est qu'il fut défendu d'en douter, à peine d'être déclaré hérétique, et cette déclaration-là vous menait loin.

Les successeurs d'Adrien s'occupèrent constamment du soin d'étendre le patrimoine de saint Pierre, — lequel ne posséda jamais en propre que ses filets; — c'est sans doute en vertu de ces filets que les papes ont prétendu depuis à l'empire des mers.

Henri III, empereur, donna à l'Eglise le duché de Bénévent, qui ne lui appartenait pas plus que la Sicile à Charlemagne.

Le duc régnant était le plus faible, et le pape, qui avait toujours présent à l'esprit le « prenez ce qu'on vous donnera, » s'accommoda de Bénévent.

La malheureuse Jeanne de Naples fut obligée de vendre à l'Eglise le comtat d'Avignon. L'Eglise acheta, mais ne paya point, en vertu du principe de l'apôtre Paul : « N'avons-nous pas le droit de vivre à vos dépens ? »

Grégoire VII hérita de la princesse Mathilde, sa douce amie, en vertu d'un testament par lequel elle abandonnait tout à l'Eglise, pour le salut de son âme et celui de ses parents décédés.

Il est assez drôle que Mathilde dépouillât ses parents vivants, pour le bien de ses parents morts; mais il était par contre tout simple que le pape acceptât, parce que rien n'est respectable comme la volonté d'un mourant.

Alexandre VI enrichit considérablement le saint-siège.

Bologne, Rimini, Faenza, Pérouse, Ostie, Forlì, Urbini, furent escamotés à leurs propriétaires à l'aide de procédés un peu extraordinaires en vérité : la perfidie, l'empoisonnement, l'assassinat ne sont pas prescrits par l'Evangile; mais aussi l'Evangile ne défend rien de tout cela au pape, et il est dans les droits de l'homme de faire tout ce que la loi ne défend pas.

Au reste, pour tout arranger, Alexandre VI donnait des indulgences, *in articulo mortis*, à ceux qu'il expédiait dans l'autre monde. Comment, après cela, lui aurait-on gardé rancune ? Il était impossible de mieux se conduire.

Jules II ajouta, par des moyens plus doux, à la puissance temporelle des papes; et lorsqu'on règne par la force et par l'opinion, il n'est pas de bornes où l'on doive s'arrêter.

Comme les propriétés territoriales dépendent de mille cas fortuits que la prudence humaine ne peut prévoir ni éviter, il est bon de joindre au produit des terres, qu'on peut perdre, un revenu certain; et c'est encore ce que firent les papes.

En prenant à droite et à gauche, ils lisaient les auteurs sacrés, et même les profanes.

Il trouvèrent que les prêtres égyptiens avaient toujours joui des dîmes, et étaient exempts de toute charge publique.

Il était difficile de faire valoir l'exemple des prêtres païens en faveur de ceux du vrai Dieu; mais on trouva que Moïse, Egyptien lui-même, avait adopté l'usage comme des ministres du dieu Apis. Moïse n'était pas prêtre, et cette autorité pouvait donc être récusable; mais Aaron, son frère, était premier pontife, et lui et ses lévites jouissaient de la dîme.

Or, les papes, qui détestent les Juifs, sont de la sorte incontestablement les successeurs du juif Aaron.

Au surplus, Innocent II pria le Saint-Esprit de déclarer,

au concile de Latran, en 1139, que les dîmes sont de droit divin.

Le Saint-Esprit, qui s'intéresse au bien-être des ecclésiastiques, fit plus qu'on ne lui demandait; il déclara en outre que tous les laïques qui posséderaient des dîmes seraient excommuniés de droit.

A ce droit de dîmes, on joignit le droit d'annates, le droit d'indulgences, le droit de dispenses.

Jean XXII ajouta à tous ces droits le droit de crime. Pour quatre livres tournois un laïque pouvait coucher avec sa mère ou avec sa sœur.

Le père et la fille payaient plus cher; mais ils pouvaient s'amuser chrétiennement en payant au saint-père dix-huit livres tournois.

Un diacre pouvait assassiner pour douze livres.

L'abbé, l'évêque, plus riches, n'avaient le droit de poignarder leur homme que pour la somme de trois cents livres.

Pour quelque argent on pouvait faire un petit monstre à sa chèvre et gagner honnêtement sa vie en le montrant.

On payait, et on allait pécher après. Joinville nous apprend que le cardinal de Lorraine avait une indulgence qui lui remettait d'avance, et à douze personnes de sa suite, trois péchés à leur choix.

Pour percevoir tranquillement de pareils impôts, il fallait, — on le conçoit sans peine, — que la soumission des esprits allât jusqu'à l'aveuglement; et cet aveuglement était tel que personne ne doutait que le pape n'eût les clefs du paradis, et bien des gens le croient encore.

Idée burlesque, difficile à expliquer; car par paradis on entend le ciel; et les étoiles fixes, et les planètes ne sont certainement pas le ciel. Si par le ciel on entend l'espace dans lequel roulent les globes, il y a erreur tout de même; car où il n'y a rien de solide, il n'y a pas de portes, et par suite, point de clefs.

Si on suppose un paradis matériel, situé on ne sait où, il y a erreur encore, il y a erreur toujours; car des âmes n'ont pas besoin qu'on leur ouvre la porte; elles passent fort bien par le trou de la serrure.

C'est pourtant avec ces fameuses clefs qu'on a mené le genre humain par le bout du nez.

La preuve essentielle en France de la puissance spirituelle du pape, c'est que Jésus a dit à Pierre: « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église. »

Il ne serait pas étonnant que Dieu-Jésus, qui chantait des chansons assez légères, fit aussi des jeux de mots. Mais celui-ci est évidemment de la composition d'un prêtre français; car Pierre, nom propre, est en italien Pietro, en espagnol Pedro, en anglais et en flamand Peter; et ni Pietro, ni Pedro, ni

Peter ne signifient caillou. Seulement, allez dire à une dévoto que Jésus n'a pas dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, » et tâchez de vous en tirer avec un oeil de reste.

Pendant qu'on menait la canaille et qu'on lui extorquait de l'argent avec des mots, on cherchait à miner l'autorité des souverains et à étendre la sienne sur tout le monde chrétien.

Hildebrand, né dans la condition la plus vile, et parvenu au pontificat par ses menées comme tant d'autres, cet Hildebrand, connu sous le nom de Grégoire VII, ôta véritablement la ville de Rome aux empereurs d'Occident.

Il s'attribua exclusivement le titre de pape, que partageaient avec lui les évêques ; il fut le premier pontife souverain.

Pour se maintenir, il excita des troubles de tous les côtés, et parvint à mettre l'Europe en feu.

La nuit dans les bras de sa Mathilde, le matin fabriquant son Dieu, combattant le soir le pot en tête et la dague à la main, il se comparait à Booz couchant avec Ruth, à Moïse voyant le Seigneur, lui parlant et le touchant dans le buisson de feu, à saint Pierre coupant l'oreille à Malchus ; et on lui trouva une ressemblance si parfaite avec ces trois hommes divins, qu'il fut saint de la façon de Benoît XIII.

On composa même un office de saint Grégoire. C'est bien dommage que Mandrin ait été laque ! nous aurions peut-être l'office de saint Mandrin.

C'est beaucoup d'être souverain et de traiter ses anciens maîtres comme ses égaux ; mais le lieutenant général de Dieu peut-il n'être pas indigné de cette égalité ?

Au début, les premiers papes se prosternaient devant les empereurs ; puis, ils ne se prosternèrent plus ; enfin, Adrien I^{er} exigea qu'on lui baisât les pieds en paraissant devant lui.

Cet acte était avilissant ; mais on voulait bien n'y voir qu'un simple cérémonial.

Le croiriez-vous ? le représentant de ce Dieu si pauvre ne fut pas satisfait d'être souverain et de se faire baiser les pieds !

L'ambition des papes vous choque ; vous trouvez extraordinaire, vous trouvez mauvais qu'ils soient souverains ? Que vous êtes bon ! Les Japonais n'ont-ils pas été gouvernés pendant dix-huit cents ans par leur daïris ou souverains pontifes ? Les brahmanes n'ont-ils pas régné dans l'Inde, au nom de leur Dieu Brahma ? Numa Pompilius, qui avait des conférences avec la nymphe Egérie et qui ne parlait que de la part des dieux, n'était-il pas roi et pontife ? Les druides ne gouvernaient-ils pas les Celtes ? Mahomet et les califes, ses successeurs, n'ont-ils pas soumis et gouverné une partie de la

terre ? De nos jours, le czar n'est-il pas le chef de l'Eglise russe ?

Vous me direz que ces gens-là sont des païens ou des hérétiques, et que ce n'est pas chez eux que le pape doit chercher des exemples. Ma foi, on en prend partout, quand ils sont agréables à suivre.

— A bas les païens ! crie la papauté ; mais faisons comme eux. Ayons à la fois la souveraineté spirituelle et la souveraineté temporelle.

Félicitons-nous donc de ce que la théocratie n'est point universelle ; les hommes sont si faciles à persuader, si aisés à mener, si bêtes quand on leur parle au nom de Dieu !

Les papes sont tellement convaincus de cette vérité que, maîtres de l'esprit des peuples, ils n'ont pas balancé à leur dicter leurs lois ; le langage qu'ils ont tenu au nom de Dieu est précisément le langage du diable.

De même que Satan disait à Jésus-Christ : « *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me,* » de même ils ont dit aux monarques : « Je te livrerai tous tes sujets pieds et poings liés si tu te prosternes devant moi. »

Il n'est pas beau, n'est-ce pas ? pour un pape d'emprunter le langage du diable. Mais qu'importe, pourvu que les souverains obéissent !...

Résistent-ils ? le royaume en interdit, les sujets déliés du serment de fidélité, la guerre civile, et, si tout cela ne suffit pas, le poignard.

Depuis Philippe 1^{er} jusqu'à Louis VIII, tous les rois de France ont été excommuniés ; tous les empereurs d'Allemagne l'ont été, depuis Henri IV jusqu'à Louis de Bavière. Plusieurs rois d'Angleterre ont été frappés de la fulmination papale, qui n'est rien en elle-même, et qui est tout quand les sujets sont de vrais chrétiens, ne connaissant que leur Dieu méchant, cruel, perfide, et s'efforçant de lui ressembler.

Rappelons-nous un malheureux roi de France qui avait épousé sa cousine, avec dispense du marchand de dispenses.

L'inclination et le bien de l'Etat unissaient également Robert à Berthe. Grégoire V osa imposer au roi une pénitence de sept ans ; il lui ordonna de quitter sa femme enceinte ; il excommunia les évêques qui avaient béni ce mariage ou qui y avaient simplement assisté.

Toute la France se tut et abandonna lâchement son chef. Trois domestiques lui restèrent fidèles ; mais ils lui présentaient ses aliments au bout d'une longue pièce de bois ; ils purifiaient par le feu ce qu'il avait touché.

Sa femme, sa cousine, son amie, tourmentée pendant sa grossesse par la crainte de l'enfer, qu'on lui montrait ouvert sous ses pas, accoucha d'un monstre, et on eut la cruauté de le présenter à sa mère dans un plat d'argent.

Pardonn ! j'avais toujours promis d'être gai, et je cède un

moment à mon indignation ; mais quel Dieu que le Dieu qu'il faut que je reconnaisse dans un semblable viclaire !

Ce fut encore en vertu de l'excommunication que Raymond de Toulouse fut dépouillé de ses biens au concile de Saint-Jean-de-Latran, en 1215. Innocent III abusa du Saint-Esprit et traita en son nom avec ignominie le malheureux à qui il ôtait tout.

En 1245, au concile de Lyon, Innocent IV excommunia Frédéric II, le déposa et lui interdit le feu et l'eau.

Au concile de 1179, Alexandre III avait donné la préséance sur les évêques aux cardinaux, qui n'étaient rien dans la hiérarchie ecclésiastique ; au concile de Lyon, Innocent IV leur donna un chapeau rouge en signe de la guerre d'extermination qu'il voulait faire, et qu'il voulait qu'ils fissent à l'empereur. — Voilà donc le chapeau rouge des cardinaux qui a une signification sanglante. — Cette guerre papale amena la destruction de la maison de Souabe et trente ans d'anarchie en Allemagne.

Quand l'insolence est portée impunément à ce point, s'étonnera-t-on que l'insolent se décore d'une triple couronne, et se déclare hautement le supérieur des rois ?

Cependant, ces pontifes qui foulaient les souverains aux pieds n'étaient pas constamment heureux.

Tous ceux qui pouvaient soudoyer un parti voulaient être papes.

À diverses époques, Dieu faisait pleuvoir des papes, comme il lui plaît parfois de faire pleuvoir des pierres qui écrasent le genre humain.

Et, si j'écrivais l'histoire, je ferais celle de vingt guerres de papes contre papes, d'évêques contre évêques ; je rapporterais les crimes qui délivraient les prétendants de leurs compé-
titeurs.

O Jésus ! Jésus ! pourquoi es-tu né ? ou pourquoi de ton cadavre a-t-on fait un vampire ?

Il y avait des gens que l'excommunication ne persuadait pas. Ces gens-là parlaient. Il fallut trouver un saint moyen de les réduire au silence.

On imagina l'Inquisition.

Rien de sacré, rien d'incontestable, rien d'aussi ancien que l'institution de ce tribunal. Dieu lui-même l'institua, selon Louis de Paramo, par ces paroles : « *Adam, ubi es ?* »

Louis de Paramo prétend que, sans cette citation, la procédure de Dieu contre Adam eût été nulle, parce que tout procès commence par une assignation.

Selon Paramo, les habits de peau dont se couvrirent Adam et Eve sont le modèle du *San-Bénito*, vêtement avec lequel on mène les condamnés de l'inquisition au supplice.

Selon Paramo, Adam perdit, après sa chute, le paradis ter-

restre, c'est-à-dire tous ses immeubles; et c'est de ce précédent que le Saint-Office s'autorisa pour confisquer les biens de ceux qu'il condamnait.

Paramo assure que c'est une action très louable de brûler des hérétiques, vu qu'en faisant cela on imite Dieu lui-même. Dieu brûla les habitants de Sodome, qui se trompaient de chemin. Or, qu'est ce qu'être hérétique? c'est prendre une fausse route. Au bûcher donc les hérétiques!

Paramo fait le dénombrement très exact de ceux que la très sainte Inquisition avait fait brûler en 1589, année où ce saint homme écrivait. Il avoue, à son grand regret, qu'il n'y a pas encore cent mille hérétiques livrés aux flammes. C'est un drôle de corps que ce Paramo!

Vous ne savez pas comment la très sainte Inquisition s'établit en Portugal?

Paramo nous l'apprend encore.

Un coquin, nommé Savédra, trouvait très commode de se faire passer pour le légat du pape; il jouait d'ailleurs ce rôle à merveille.

Il avait partout bonne table, recevait de l'argent et des honneurs, et, pour avoir tout cela, il ne lui fallait qu'une jaquette rouge qu'on se procure à peu de frais.

Savédra, suivi de quelques coquins de son espèce, en soutane noire et en rabat, arriva à Lisbonne, et se présenta effrontément au roi Jean III.

Le roi Jean III fut très étonné que le pape Paul IV lui ait envoyé, sans l'en prévenir, un légat chargé d'établir le Saint-Office dans ses Etats.

Mais comme le roi Jean savait bien que le serviteur des serviteurs de Dieu ne se pique pas de politesse envers les rois, et que la mauvaise humeur de l'homme à la triple couronne avait toujours des suites fâcheuses, il se garda bien de déranger l'Éminence Savédra de ses fonctions, et il fit partir secrètement un courrier pour Rome.

Avant que ce courrier fût de retour à Lisbonne, l'Éminence Savédra avait fait brûler deux cents personnes et volé deux cent mille écus.

Maintenant on objectera peut-être que j'ai tort de faire peser sur l'Eglise les crimes de Savédra, puisque Savédra était un sinistre farceur qui agissait hors de l'autorité pontificale et qui n'était même pas prêtre.

Possible!... mais le pape Paul VI l'était, n'est-ce pas? et il ratifia tout ce que Savédra avait fait. On destitua le faux légat, mais on conserva son œuvre. Ce qui avait été bon à prendre pour l'un fut bon à garder pour l'autre.

Et afin que l'on ne conteste pas l'authenticité de cette histoire que je viens de reproduire d'après Louis de Paramo, disons ce qu'était ce dernier. C'est un théologien espagnol,

archidiacre et chanoine de Léon, qui vivait au xvi^e siècle, qui exerça lui-même les fonctions de grand inquisiteur, et qui a écrit un livre volumineux intitulé : *De l'origine et des progrès de la Sainte Inquisition, de sa dignité et de son utilité*. Vous voyez que le pèlerin n'est pas un adversaire de cette institution abominable.

Tout était du ressort de l'Inquisition, jusqu'à l'astronomie.

Il paraît difficile de trouver des hérésies dans les raisonnements qu'on fait sur les corps célestes. Mais on en trouve où l'on veut.

L'inquisition s'empara de Galilée, qui avait prouvé que le soleil est fixe et que les planètes tournent autour de lui.

On lui démontra qu'il est évident que c'est le soleil qui marche, puisque Josué l'arrêta.

Galilée pouvait répondre, dit Voltaire, que c'est depuis ce temps-là qu'il ne marche plus.

Quoi qu'il en soit, Galilée fut mis au pain et à l'eau ; on lui fit dire régulièrement son rosaire, pratique utile et très instructive.

S'il n'eût pas été fortement protégé par le duc de Toscane, il aurait été brûlé pour avoir eu raison, parce qu'avoir raison, c'est être hérétique.

J'avoue que l'Inquisition s'est fort adoucie depuis que les yeux se sont ouverts. Il lui a fallu disparaître. — Je sais bien qu'un pape qui s'aviserait aujourd'hui de mettre un Etat en interdit se ferait rire au nez.

C'est pour avoir excommunié Victor-Emmanuel, roi très populaire, que le pape Pie IX s'est attiré le mépris de la nation italienne toute entière. Une excommunication a été la cause de la chute du pouvoir temporel, puisque pas un citoyen de Rome même ne s'est levé pour défendre la papauté contre les troupes de Victor-Emmanuel. L'armée italienne a été accueillie en libératrice, et l'on peut dire aujourd'hui que, le vicaire du Christ n'étant plus que le souverain des âmes, il n'est plus rien ; c'est la fin de la papauté.

L'excommunication maintenant est ridicule au suprême degré. Néanmoins l'Eglise l'emploie de temps en temps contre les écrivains et l'applique d'une façon permanente contre les sorciers et les comédiens.

Les écrivains ne s'en soucient guère.

Quand aux sorciers, il y a longtemps qu'il n'y en a plus. A leur égard, l'excommunication n'a lieu que pour nous entretenir dans l'habitude du mot.

Pour ce qui est des comédiens, c'est autre chose ; l'excommunication les frappe réellement, et je suis forcé de convenir qu'elle est établie d'après une autorité respectable.

Tertullien a écrit sur les spectacles un livre qu'aucun co-

médien n'a jamais lu et qu'ils devraient pourtant lire tous ; car il me semble qu'on doit être bien aisé de savoir pourquoi l'on est damné.

Tertullien dit que le diable élève les acteurs sur des brodequins, pour donner un démenti à Jésus-Christ, qui assure que personne ne peut ajouter une coudée à sa taille.

Que voilà une belle raison ! C'est une idée précieuse que celle de Tertullien, et qui justifie du reste la sévérité de l'Eglise.

Cependant, en théologie, il y a toujours deux manières de voir les choses, parce que rien n'est clair comme la théologie. Or, je soutiens que, loin d'excommunier les comédiens, on devrait les béatifier, et j'ai aussi une autorité respectable en faveur de la béatification ; c'est celle de saint Grégoire de Naziance, qui vaut bien Tertullien.

Ce saint Grégoire, en effet, s'il faut en croire les bons curés qui ont écrit l'histoire de sa vie, institua un théâtre. Il composait les pièces qu'on y jouait, et il montra quelquefois du talent.

Ses acteurs étaient ses disciples, et ils partageaient la sainteté du maître, dont ils répétaient saintement les saintes tirades.

Nos comédiens sont donc les successeurs des comédiens de saint Grégoire. Pourquoi ne partageraient-ils pas le paradis avec eux ?

Quoi qu'il en soit, les prêtres qui excommunient les comédiens sont les premiers à les inviter à venir dans leurs églises à la grand'messe quand ils pensent que l'éclat de leur voix pourra faire faire recette à la paroisse.

Richelieu, qui était cardinal, a écrit des tragédies et les a fait représenter. Il se mettait donc en contradiction avec les principes immuables de l'Eglise !

Ah ! c'est sans doute que ces célèbres principes immuables sont laissés de côté par nos calotins, quand il s'agit pour eux de satisfaire leur amour-propre ou leurs intérêts.

Mais nous voici loin de notre sujet, grâce à l'excommunication.

Les papes ayant établi leur empire sur toute la chrétienté, voulurent étendre la chrétienté sur toute la terre. Ils n'avaient que ce moyen-là de se faire baiser les pieds par les princes qui n'ont pas le bonheur de croire en Dieu-Jésus.

Ils prêchèrent des croisades, et les chrétiens partirent en foule pour aller se faire tuer ou mourir de la peste en Syrie, en Egypte, en Palestine.

Ces preux guerriers n'oubliaient pas de donner, avant de partir, leurs biens aux moines. Avouez que ce n'était pas mal trouvé, ce truc de croisades.

Etre parvenu à fanatiser les gens au point qu'ils s'expa-

trient et allaient se battre au diable pour le bon Dieu, et leur faire donner par-dessus le marché tous leurs biens sous prétexte qu'ayant mille chances de ne pas revenir de l'expédition, leurs propriétés ne leur étaient plus nécessaires, c'est un comble.

De l'habitude des croisades contre les infidèles, il était aisé de passer à celle des croisades contre les hérétiques.

Un prince qui avait déplu au pape, était par ce seul fait hérétique, et rien ne se trouve aussi facilement qu'une hérésie.

Voltaire en découvre au moins trois ou quatre dans l'*Oraison dominicale*, qui est cependant la prière par excellence.

« Notre père qui êtes aux cieux... » Hein ! *qui êtes aux cieux ?*... Dieu est partout, s'il vous plaît. Ainsi, hérésie.

« Que votre volonté soit faite... » Depuis quand vouloir et faire ne sont plus pour Dieu la même chose ? Encore une hérésie.

Et ce passage : « *Et ne nos inducas in tentationem*, » qui veut dire : « Ne nous induisez point en tentation... » Comment ! on prie Dieu de ne pas induire ses fidèles en tentation ? voilà Dieu auteur du mal, Dieu véritable Satan ?... Impiété ! blasphème ! hérésie !

Lorsque le prince qu'on voulait perdre était convaincu d'hérésie, on ameutait contre lui ceux qui espéraient piller ses Etats, et ceux à qui on les promettait.

On égorgeait ses sujets, et les fidèles qui se faisaient tuer dans ces saintes opérations, mourraient chargés d'indulgences dont ils faisaient beaucoup de cas.

Quand le prince hérétique se défendait vigoureusement, on ranimait le courage des assaillants en leur rappelant l'exemple de saint Cyrille, qui, seul avec ses moines, voulut faire à Alexandrie une révolution qu'il devait commencer par l'assassinat d'Oreste, gouverneur de la ville.

Quand le prince hérétique était vaincu, on excitait les vainqueurs à ne faire de quartier à personne, à l'exemple de saint Cyrille, qui égorgea la belle, la savante, la vertueuse Hypatie, qui mit son corps en pièces, et qui en traîna les lambeaux par les rues.

Nos soldats chrétiens allaient plus loin encore que saint Cyrille. Avant d'égorger une belle femme, ils s'offraient le catholique plaisir de la violer.

Il y avait en France un parti très fort, plus qu'hérétique, car il était calviniste.

Ce parti avait souvent alarmé la cour et traité avec elle d'égal à égal.

Les calvinistes étaient toujours sur leurs gardes. Il n'était pas aisé de s'en défaire : les prêtres arrangèrent cela.

Ils mettaient sans cesse sous les yeux des catholiques, élevés

par eux dans la haine des huguenots, Aod massacrant le roi Eglon, Samuel massacrant le roi Agag sans égard aux traités; le grand-prêtre Joad assassinant sa reine, Judith coupant la tête de l'homme à qui elle venait de prodiguer ses faveurs.

Ces images sinistres échauffaient les imaginations; ces crimes consacrés encourageaient aux crimes.

On se servait encore utilement de ce passage de la *Genèse* : « Lorsque le Seigneur vous aura livré les nations, égorgez tout sans épargner un seul homme, et n'ayant pitié de personne. »

Or, ce fut une nuit qui précédait le jour de la Saint-Barthélemy que le Seigneur livra les calvinistes de Paris à leurs frères les catholiques, qui suivirent la lettre le précepte de la *Genèse*.

En commémoration de cette belle nuit, le pape fit faire des réjouissances à Rome, et cela devait être.

Un Génois trouva un nouveau monde, découverte si funeste à ses habitants, et même à ses vainqueurs.

Alors, le ciel ne fut plus une voûte de cristal, et au hasard de ne savoir où mettre le paradis, le pape convint que les cieux entouraient la terre.

Mais voici la conséquence qu'il en tira : « J'ai les clefs du ciel quel qu'il soit. Or, le ciel entoure la terre. Donc, il serait absurde de penser que je sois le maître du contenant sans l'être du contenu. Ainsi, le nouveau monde est à moi, je veux bien vous laisser de l'autre ce que je n'ai pu vous prendre.

Cette logique ne paraissait pas convaincante.

Le pape reprenait : « Il est dit dans saint Augustin, lettre 153^e : « Le monde entier appartient aux fidèles, et les « infidèles n'en possèdent rien légitimement. » Or, je suis « fidèle ! » ajoutait le pape.

« — Mais nous le sommes aussi ! » répondaient Ferdinand et Isabelle, rois d'Espagne, monarques très catholiques.

« — Eh bien ! répliquait le pape, vous aurez la terre, et moi, les fruits, parce que saint Augustin dit dans sa 93^e épître; « Tout appartient de droit divin au juste, d'après le passage « du psaume, *Le juste mangera le fruit du travail de « l'impie.* » Or, les Américains sont des impies, et ce n'est pas vous qui êtes juste; c'est moi, puisque je vous absous de vos péchés, et que je vous bénis tous les jours. »

La querelle s'échauffait.

Le roi et la reine d'Espagne ne voulaient pas faire de conquêtes pour le pape; ils allaient renoncer à l'entreprise, et les pauvres Péruviens étaient sauvés.

Le pape voulut bien se borner, en Amérique, à l'exercice du pouvoir spirituel, et il chargea les vaisseaux espagnols d'inquisiteurs et de missionnaires.

Les inquisiteurs et des missionnaires firent si bien qu'en

peu d'années douze millions d'hommes disparurent de la surface du globe ; et certainement le Seigneur dut être très satisfait d'une conduite aussi conforme à ses principes.

Car le Seigneur dit :

« Tu gouverneras avec une verge de fer toutes les nations que tu nous soumettras ; tu les briseras comme le potier brise un vase. (Psaume II.)

« Tu briseras les dents des pécheurs. (Psaume III.)

« Dieu brisera leurs dents dans leur bouche. Il mettra leurs maxillaires en poudre. Ils deviendront à rien, comme de l'eau ; car il a tendu son arc pour les abattre. Ils seront engloutis tout vivants dans sa colère, avant d'attendre que les épines soient aussi hautes qu'un prunier. (Psaume LVII.)

« Les nations viendront le soir, affamées comme des chiens ; et toi, Seigneur, tu te moqueras d'elles, et tu les réduiras à rien. (Psaume LVIII.)

« Bienheureux celui qui prendra les petits enfants de l'impie, et qui les écrasera contre la pierre. (Psaume CXXXVI.) »

Le style du roi-prophète n'est pas brillant, mais il est de nature à ne pas trop rassurer ceux que le clergé désigne sous le nom d'impies.

Pendant que les missionnaires et les inquisiteurs travaillaient en grand en Amérique, leurs confrères d'Europe, émerveillés, s'agitaient en tous sens pour ramener, par-ci par-là, quelque huguenot à l'Eglise romaine, hors de laquelle il n'y a pas de salut.

Ils se lassèrent de ces conversions, rares et sans éclat, qui ne font pas honneur à l'ordre.

Les jésuites, toujours jaloux d'éclipser les autres sociétés monacales, imaginèrent d'aller convertir la Chine et le Japon.

Les jésuites avaient de l'esprit, des connaissances ; ils étaient insinuants : ils plurent à l'empereur de la Chine, et parvinrent en peu de temps à obtenir sa faveur.

Ils s'en servirent pour exciter des divisions cruelles dans la famille impériale. Ils avaient converti trois princes qui ne voulaient plus obéir à leur père ; ils avaient fait des prosélytes parmi le peuple.

L'empereur prévint des troubles prochains, et ses affaires avaient toujours très bien marché avant l'arrivée de Dieu-Jésus et de ses prêtres.

Il fut assez ferme pour les congédier tous ensemble et assez poli pour mettre des égards dans leur expulsion.

Cette modération de l'empereur Yontchin est d'autant plus remarquable qu'il n'ignorait pas que d'autres jésuites, fidèles au précepte catholique *Compelle intrare* (forcer les gens à entrer dans la religion chrétienne), avaient fait au Japon ce que ceux-ci se proposaient vraisemblablement de faire à la Chine.

Il y avait au Japon douze sectes qui vivaient dans l'union ; le christianisme devint la treizième.

Bientôt les chrétiens voulurent dominer au Japon comme partout. Ils eurent quelques démêlés avec un grand de l'Etat ; on les humilia. Ils n'étaient pas les plus forts ; ils demandèrent pardon ; on leur pardonna.

La vengeance, dit-on, est le plaisir des dieux ; les représentants des dieux peuvent donc aussi aimer la vengeance. Nos missionnaires conspirèrent contre le gouvernement.

Les Hollandais prirent un vaisseau espagnol et y trouvèrent des lettres du consul d'Espagne au Japon, par lesquelles il ne demandait que quelques vaisseaux pour aider les fidèles à s'emparer du pays.

Les Hollandais portèrent cette lettre aux magistrats. On arrêta le consul ; on lui fit son procès et on le brûla.

Les disciples des jésuites voulurent venger leur frère. Ils prirent les armes au nombre de trente mille. Il y eut une guerre civile affreuse, qui ne finit que par l'extermination du dernier chrétien.

C'est une si belle chose, le titre de chrétien, qu'on peut l'acheter par les plus grands sacrifices.

Cependant, si l'on veut que le christianisme dure, il ne faut pas égorger tous les hommes, et on y a été quelquefois d'un train à faire croire que bientôt il n'en resterait plus.

Voltaire, qui avait beaucoup lu, et qui avait de la mémoire, a fait le compte de ceux qui sont morts pour la gloire de Dieu, et il n'en trouve que *neuf millions sept cent dix-huit mille huit cents*, en réduisant avec bonne foi d'un tiers, d'une moitié ou de deux tiers, les rapports des historiens qui peuvent être exagérateurs.

Neuf millions sept cent dix-huit mille huit cents individus immolés en l'honneur du Dieu des calotins, cela vous paraît impossible ?

Eh bien, je vais vous mettre sous les yeux un abrégé du compte de Voltaire.

L'an 251, Novatien disputait la papauté au prêtre Cornelle. Dans le même temps, Cyprien et un autre prêtre nommé Novat, qui avait tué sa femme à coups de pied dans le ventre, se disputaient l'épiscopat de Carthage. Les chrétiens des quatre partis se battirent, et il y a grande modération en réduisant le nombre des morts à deux cents. Ci : 200

L'an 313, les chrétiens assassinèrent le fils de l'empereur Galère ; ils assassinèrent un enfant de huit ans, fils de l'empereur Maximin, et une fille du même empereur, âgée de sept ans ; l'impératrice, leur mère, fut arrachée de son palais et traînée avec ses femmes par les rues d'An-

tiocbe, et l'impératrice, ses enfants et ses femmes furent jetés dans l'Oronte.

On n'égorge pas, on ne noie par toute une famille impériale sans massacrer quelques sujets fidèles, sans que les sujets fidèles ne perforent quelques égorgeurs; portons encore le nombre des morts à deux cents. Ci :

200

Pendant le schisme des donatistes en Afrique, on peut compter au moins quatre cents personnes assommées à coups de massue; car les évêques ne voulaient pas qu'on se servît de l'épée, parce que l'Eglise abhorre le sang. Ci :

400

Le dogme de la consubstantiabilité mit l'empire en feu à plusieurs reprises, et désola pendant quatre cents ans des provinces déjà dévastées par les Goths, les Bourguignons, les Vandales. Mettons cela à trois cent mille chrétiens égorgés par des chrétiens, ce qui ne fait guère que sept à huit cents par ans, calcul très modéré. Ci :

300,000

La querelle des iconoclastes (briseurs d'images) et des iconolâtres (adorateurs d'images) n'a pas certainement coûté moins de soixante mille vies. Ci :

60,000

L'impératrice Théodora, veuve de Théophile, fit massacrer, en 845, cent mille manichéens. C'est une pénitence que son confesseur lui avait ordonnée, parce qu'il était pressé et qu'on n'en avait encore pendu, empalé et noyé que vingt mille. Ci :

120,000

N'en comptons que vingt mille dans les vingt guerres des papes contre papes, d'évêques contre évêques; c'est bien peu. Ci :

20,000

La plupart des historiens s'accordent et disent que l'horrible folie des croisades coûta la vie à deux millions de chrétiens. Réduisons le compte de moitié et ne parlons pas des musulmans tués par les chrétiens. Ci :

1,000,000

La croisade des moines-chevaliers, dits les porte-glaives, qui ravagèrent tous les bords de la mer Baltique, peut aller au moins à cent mille morts. Ci :

100,000

Autant pour la croisade contre le Languedoc, dont le sol resta pendant de longues années couvert par les cendres des bûchers. Ci :

100,000

Pour les croisades contre les empereurs d'Allemagne, depuis Grégoire VII, nous n'en comp-

A reporter. . .

1,700,800

terons que trois cent mille.	Ci :	1,700,800
Au xiv ^e siècle, le grand schisme d'Occident		300,000
couvrit l'Europe de cadavres. Réduisons à cin-		
quante mille les victimes de la « rabbia » pa-		
pale.	Ci :	50,000
Le supplice de Jean Huss et de Jérôme de		
Prague fit beaucoup d'honneur à l'empereur		
Sigismond ; mais causa la guerre des hussites,		
pendant laquelle nous pouvons hardiment comp-		
ter cent cinquante mille morts.	Ci :	150,000
Les massacres de Mérindol et de Cabrières		
sont peu de chose après cela : deux villes, huit		
villages et douze bourgs brûlés ; des enfants à la		
mamelles jetés dans les flammes ; des filles vio-		
lées et coupées en quartiers ; des vieilles		
femmes, qui n'étaient plus bonnes à rien, et		
qu'on faisait sauter par le moyen de cartouches		
de poudre qu'on leur enfonçait dans les deux		
orifices ; les maris, les pères, les fils, les frères,		
traités à peu près de même ; tout cela ne va		
qu'à dix-huit mille, et c'est bien peu.	Ci :	18,000
L'Europe en feu depuis le pape Léon X jus-		
qu'au pape Clément IX ; le bois renchéri dans		
plusieurs provinces par suite de la multitude des		
bûchers ; le sang versé à flots partout ; les bour-		
reaux lassés en Flandre, en Hollande, en Alle-		
magne, en France et même en Angleterre ; la		
Saint-Barthélemy, les massacres des Vaudois,		
des Cévennes, d'Irlande, tout cela doit aller au		
moins à deux millions.	Ci :	2,000,000
On assure que l'Inquisition a fait brûler		
quatre cent mille individus. Réduisons ce chiffre		
de moitié.	Ci :	200,000
Las Casas, évêque espagnol et témoin oculaire,		
atteste qu'on a immolé à Jésus-Christ douze mil-		
lions de naturels du Nouveau-Monde ; réduisons		
cela à cinq millions, c'est être beau joueur. Ci :		5,000,000
Réduisons, avec la même économie, le nombre		
des morts pendant la guerre civile du Japon ; on		
le porte à quatre cent mille, n'en comptons que		
trois cent mille.	Ci :	300,000
Total :		9,718,800

Le tout, ajoute Voltaire, ne monte qu'à la somme de *neuf millions sept cent dix-huit mille huit cents* personnes égorgées, noyées, brûlées, rouées ou pendues pour l'amour de Dieu.

Et dans ce compte, Voltaire a oublié deux cent mille

Saxons égorgés par Charlemagne, afin de persuader aux autres l'excellence du christianisme.

En outre, à ce compte, nous n'ajoutons pas les victimes de la Terreur blanche et de la répression versaillaise de 1871.

Bien qu'il y ait eu beaucoup de cléricalisme au fond de ces deux réactions sanglantes, nous ne les considérerons que comme purement politiques.

Le chiffre des victimes de la calotte est assez gros comme cela.

J'espère qu'on n'aura plus de pareils calculs à faire ; mais à qui en aura-t-on l'obligation, si ce n'est à Voltaire ?

Les hommes qui veulent avilir le grand philosophe et les écrivains de mérite qui l'ont secondé, ne seraient-ils pas bien aises qu'ont pût continuer ces calculs-là ?

Qu'en dit maître Veuillot ?

Ah ! si une réaction nouvelle survenait par impossible, nous serions bien sûrs de notre affaire !

Une observation que Voltaire n'a pas faite (un grand homme n'est pas obligé de penser à tout), et que je fais, moi, pauvre petit, c'est que nos chers abbés se servent des passages de leurs livres qui favorisent leurs passions ou leurs intérêts, et qu'ils laissent les autres dans la poussière des bibliothèques.

Mais quiconque aime à fouiller dans cette poussière-là, y trouvera la condamnation des persécuteurs, quels qu'ils soient, et de quelque prétexte qu'ils s'appuient.

Saint Hilaire (livre 1^{er}) dit : « On doit défendre la foi chrétienne, mais par la persuasion et non par la violence ; si quelque fidèle, par suite d'un zèle excessif, usait de violence pour la défense de la foi, le devoir des évêques serait d'y mettre opposition. »

Lactance (livre III) dit : « La religion forcée n'est plus la religion ; il faut persuader et non contraindre. »

Saint Athanase (livre 1^{er}) dit : « C'est une exécration hérésique de vouloir amener à la religion par la force, par les coups, par les emprisonnements ceux qu'on n'a pu convaincre par la raison. »

Saint Augustin dit : « Dieu tolère sur la terre des hommes qui ne croient point en lui ; de quel droit donc les persécuterions-nous ? »

Saint Bernard dit dans ses lettres : « Conseillez et ne forcez pas ! »

Allons, messires Veuillot, Guibert et consorts, combattez les opinions de tolérance émises par les Pères de votre Eglise. Démentez-les même ; vous en êtes dignes !

Comme on le voit, les personnages que je viens de citer parlaient parfois fort sensément. Le malheur est qu'après s'être ainsi prononcé, saint Augustin ait persécuté les donatistes et que saint Bernard ait prêché les croisades.

Mais qu'est-ce que cela prouve, sinon que, nous autres simples bourgeois, nous raisonnons aussi sensément que les saints quand nos passions ne nous dominent pas, et que les saints déraisonnent tout comme nous lorsque leurs passions les dominent ?

Il est si malheureusement vrai que les mêmes hommes réunissent tous les extrêmes, que les ministres protestants, qui reprochent aux prêtres romains leurs vices, leurs cruautés, qui rejettent avec horreur et l'excommunication et l'inquisition, ont donné dans les mêmes excès.

François Gomar, théologien protestant, soutenait que Dieu a destiné de toute éternité une grande partie des hommes à brûler éternellement ; ce dogme est celui de toutes les sectes chrétiennes.

Barneveldt, le célèbre homme d'Etat hollandais, qui vivait au xvii^e siècle, trouvait, à soixante-douze ans, de la consolation à croire qu'il serait sauvé, parce que, disait-il, Dieu ne peut haïr ses créatures.

Il publia son opinion, qui, en définitive, donnait un rôle très beau et très honorable à la divinité.

Qu'arriva-t-il ?

Un synode de ministres protestants s'assembla, le fit arrêter et comparaître, et le condamna, le 13 mai 1619, à avoir la tête tranchée, « pour avoir, dit la sentence, contristé, au possible, l'Eglise de Dieu. » Cette condamnation fut exécutée le lendemain.

Après cette multitude d'exemples, le diable lui-même ne voudrait pas être chrétien ; et nos bonnes femmes abjureaient leur religion, si elles la connaissaient.

Mais, dira un clercal malin, pourquoi déployez-vous tant d'acharnement, non seulement contre les ministres du culte, mais contre le culte même, contre le dogme, contre la croyance ?

Il faut laisser au peuple la foi. Elle est pour lui une consolation en maintes circonstances. C'est si bon de croire !

— Pardon, avant tout, il faut dire la vérité aux hommes.

— J'avoue que, dans mille occasions, des prêtres indiscrets...

— Ah ! indiscret est joli !

— Des prêtres indignes de leur ministère...

— A la bonne heure, voilà qui est mieux ; il y a progrès.

— Ont déshonoré la religion.

— Déshonoré ?... Hum ! hum !... Enfin, je vous passe l'expression.

— Mais la religion est bonne.

— Allons donc ! ses principes sont atroces.

— Et puis, le fanatisme est éteint.

— Oul-dà! vous trouvez?... Vous êtes vraiment trop aimable... Je crois, au contraire, que le fanatisme se porte à merveille, et que jamais il n'a été en aussi bonne santé. Seulement, en ce moment, il lui est impossible d'exercer ce qu'il rêve. Rêver est le mot. Car le fanatisme dort... Aussi, suis-je d'avis qu'il faut garantir les hommes du réveil. »

Il n'y a pas des milliers d'années, s'il vous plaît, que le pape Clément VIII, pour citer encore un exemple, refusait de reconnaître à Henri IV la qualité de légitime roi de France, à moins qu'il ne se soumit à certaines conditions, toutes plus impertinentes les unes que les autres.

La plus révoltante était d'exiger que Henri IV, le seul roi populaire, le seul dont la Révolution ait respecté la statue, se coucherait sur le ventre, et recevrait, fesses nues, les étrières de monsieur le légat du pape. Il fallut que le roi composât avec ce faquin de Clément VIII et obtînt une transaction.

Tout ce qu'il put obtenir, après bien des négociations, ce fut qu'il serait fouetté à Rome par procuration, et de la main même de Sa Sainteté.

Ce même Clément VIII convoitait la ville de Ferrare, et il fallait un prétexte pour s'en saisir. Le pape prétendit que César d'Est, prince souverain de cette ville, n'était pas assez noble du côté de sa grand-mère; qu'ainsi les enfants qu'elle avait faits étaient bâtards et inhabiles à hériter; et il s'empara de Ferrare; et cette friponnerie, apostoliquement scandaleuse, n'éprouva aucune espèce d'opposition.

Ah! le fanatisme est éteint!... Mais allez donc dans n'importe quelle archiconfrérie de vieux bigots et de vieilles bigotes, prononcez seulement le nom du directeur de cette publication, et vous verrez comment vous serez reçu.

Ouvrez l'*Univers*, ouvrez le *Monde*, ouvrez la *France nouvelle*, ouvrez le premier venu des organes de la calotte, et vous me direz si le fanatisme est éteint.

Il y a à peine cent ans que les prêtres d'Abbeville ont fait périr dans les plus affreuses tortures le chevalier de Labarre, jeune homme de dix-huit ans, qui avait osé ne pas se découvrir au passage d'une procession, et, sachez-le bien, les prêtres rêvent de recommencer de pareilles horreurs.

Il n'y a pas quatre-vingts ans qu'un curé persuada à un mari auvergnat d'étrangler sa femme, parce qu'elle causait politique avec lui et lui faisait l'éloge de la Convention; la malheureuse périt, et l'époux fanatique, plus malheureux, porta sa tête sur l'échafaud.

« Le fanatisme est éteint?... N'est-ce donc pas par fanatisme que certains pères ont récemment éventré leurs femmes, de

complicité avec le curé, pour faire baptiser l'enfant dans les entrailles maternelles ?

N'est-ce pas le fanatisme le plus pur qui conduit des légions de dévots des deux sexes à Lourdes, à la Salette et à Paray-le-Monial ? Supposez qu'en retournant d'un pèlerinage, ces bandes de fanatiques apprennent que le gouvernement est changé, que la République n'existe plus, et, sincèrement, dites-moi si ces furieux de religion ne mettraient pas la France dans le plus sanglant état.

Il n'y a pas un an qu'un journaliste religieux, du nom de Delahaye, osait imprimer dans son journal, à Tours, cette phrase caractéristique, où les regrets se mêlent aux menaces :

« Que ne sommes-nous au moyen âge ! Au moins, si nous vivions à cette époque, on enverrait ce Léo Taxil pourrir dans un cul-de-basse-fosse ! »

Oui, le fanatisme dort. Mais il ne faut, pour le réveiller, que des prêtres qui puissent tout dire, et des chrétiens qui osent tout faire.

Il est évident qu'il faut une morale.

La véritable est celle qui assure le bien de tous. La plus simple est la plus auguste, la plus certaine.

Que les prêtres brûlent leurs livres ; qu'ils suppriment sans retour ces fables qui abrutissent l'esprit humain ; qu'ils abjurent ces principes exécrationnels qui cent fois ont fait de ce globe un immense cimetière.

Qu'ils cessent d'exploiter la crédulité des pauvres niais, que, répandant la lumière à pleines mains, ils défassent le mal qu'ils ont fait en couvrant le monde des ténèbres de l'ignorance.

Qu'ils maudissent et renient à tout jamais ceux d'entre eux — la grande majorité — qui ont passé leur vie à souiller des petites filles et des petits garçons.

Qu'ils fassent un *mea culpa* public et sérieux de toutes les escroqueries qu'ils ont commises ; car soutirer cinq francs à un imbécile, en lui affirmant qu'avec ces cinq francs on va dire une messe dont le résultat sera d'alléger les souffrances d'un parent ou d'un ami qui rôtit dans le purgatoire, constitue une escroquerie parfaite et des mieux caractérisées.

Qu'ils rendent tout l'argent qu'ils ont volé, tous les héritages qu'ils ont extorqués, toutes les propriétés mobilières et immobilières qu'ils ont acquises malhonnêtement.

Qu'ils dispersent eux-mêmes leurs congrégations ; qu'ils jettent aux orties frocs et soutanes, et qu'ils rentrent dans la société civile au-dessus de laquelle ils affectaient de se placer.

Qu'ils se marient, et deviennent de bons pères de famille.

Que, renonçant à leurs habitudes de fainéantise, cessant de vivre en parasites à la charge des travailleurs, ils se mettent,

comme les honnêtes gens, à gagner leur pain à la sueur de leur front.

Qu'ils rachètent tous leurs crimes passés par une existence exemplaire.

Et alors, lorsqu'on verra la sincérité de leur repentir, les républicains, dont la devise est *Fraternité*, pardonneront aux cléricaux, et le monde, que les prêtres ont depuis des siècles trompé et dévasté, oubliera.



BIBLIOTHÈQUE ANTI-CLÉRICALE

SOIXANTE CENTIMES CHAQUE BROCHURE DE 20 PAGES

Dépôt central: à la LIBRAIRIE ANTI-CLÉRICALE, 35, rue des Écoles, Paris

On expédie franco n'importe laquelle des brochures ci-dessous à toute personne qui en adresse la demande en l'accompagnant de soixante-dix centimes en timbres-poste.

BROCHURES DÉJÀ PARUES:

I

A BAS LA CALOTTE!

Par Léo TAXIL

II LA CHASSE AUX CORBEAUX

Par Léo TAXIL

3 bis

LES SOUTANES GROTESQUES

Par Léo TAXIL

Suppl. 2

L'AFFAIRE LÉOTADE

(Le Frère qui viole)

Par ALBERT NUMA

III

C'EST NOUS QUI FOUETTONS

Ces vieux polissons

Par Léo TAXIL

Suppl. 4

LES DEBAUCHES D'UN CONFESSEUR

Histoire des amours d'un Jésuite

Par JEAN PAUPER

IV

LES JOCRISSES DE SACRISTIE

Par Léo TAXIL

Suppl. 1

LES FRIPONNERIES RELIGIEUSES

Par Léo TAXIL et ALFRED PAULON

V

LA CLIQUE NOIRE

Par Léo TAXIL

Suppl. 3

LES SERMONS DE MON CURÉ

Par un Chantre sceptique

VI

PLUS DE CAFARDS !

Par Léo TAXIL

Suppl. 5

LES GALANTRIES DE LA BIBLE

Par EVARISTE PARNY

Suppl. 6

ALMANACH ANTI-CLÉRICAL

ILLUSTRÉ POUR 1881

Dessins par ANDRÉ GILL ET FRID'RIKH

Texte par Léo TAXIL, FERNAND LAFFONT, ALFRED PAULON,
GEORGES MOYNET et autres écrivains anti-cléricaux.

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT-GERMAIN.

